TROIS LETTRES

DU P. PACIFIQUE DE PROVINS

CAPUCIN

Initiateur des Missions des Capucins Français
en Orient et aux Antilles

SUIVIES D'UNE

LETTRE DU P. ARCHANGE DES FOSSÉS

Premier Vice-Préfet de la Mission des PP. Capucins de Paris
à Constantinople

Réimprimées par les soins du P. APOLLINAIRE
de VALENCE, religieuxdu même Ordre,

et précédées d'un Essai biographique et bibliographique
sur le P. PACIFIQUE de PROVINS
ET SES COMPAGNONS.



ROME
ARCHIVES GÉNÉRALES DE L'ORDRE DES CAPUCINS
Via S. Nicola da Tolentino, 74

1890

TROIS LETTRES

DU P. PACIFIQUE DE PROVINS

SUIVIES D'UNE

LETTRE du P. ARCHANGE des FOSSÉS.

PARIS

IMPRIMERIE A. QUELQUEJEU

10, Rue Gerbert, 10

TROIS LETTRES

DU P. PACIFIQUE DE PROVINS

CAPUCIN

Initiateur des Missions des Capucins Français
en Orient et aux Antilles

SUIVIES D'UNE

LETTRE DU P. ARCHANGE DES FOSSÉS

Premier Vice-Préfet de la Mission des PP. Capucins de France
à Constantinople

Réimprimées par les soins du P. **APOLLINAIRE** de **VALENCE**
Religieux du même Ordre,

et précédées d'un Essai biographique et bibliographique
sur le P. **PACIFIQUE** de **PROVINS**

ET SES COMPAGNONS.



ROME

ARCHIVES GÉNÉRALES DE L'ORDRE DES CAPUCINS

Via S. Nicola da Tolentino, 74

1890



Avec la permission des Supérieurs de l'Ordre.

PRÉFACE

—

Quelques-uns de nos confrères nous ont prié de rééditer les lettres du P. Pacifique de Provins, et de les faire précéder d'une étude biographique sur ce personnage. Il nous eût été difficile de ne pas nous rendre à un désir si fortement empreint de leur estime et de leur culte pour la mémoire de nos ancêtres dans la religion : nous leur offrons donc la réimpression qu'ils nous ont demandée.

Quant à la biographie du P. Pacifique, nous pensions d'abord qu'il suffirait de rappeler, sur un petit nombre de pages, les traits qui précisent le caractère et la vie de ce grand religieux ; mais, une fois à l'œuvre, nous nous sommes senti invinciblement entraîné par le charme des récits qu'il a lui-même écrits sur son voyage en Perse et sur l'établissement de nos missions dans ce pays. Il nous paraissait impossible d'analyser des pages si sobres, et surtout d'en reproduire le pittoresque dans un travail moins étendu. Une

observation bien naturelle s'est ensuite présentée à notre esprit : Le principal document que nous possédions sur la vie du P. PACIFIQUE DE PROVINS et sur l'origine des missions qu'il a été chargé d'établir, c'est sa *Relation du voyage de Perse*. Or, cet ouvrage est aujourd'hui plus que rare; aucun de nos confrères ne peut se promettre de le rencontrer et de l'intégrer dans la bibliothèque de son couvent. Donc, pour que cet épisode intéressant de notre histoire soit placé sous les yeux de chacun, nous avons cru devoir l'extraire purement et simplement de la *Relation*, et l'incorporer dans notre Essai biographique. A dire vrai, c'est toute la substance du livre du P. PACIFIQUE, car la description qu'il fait des monuments et curiosités rencontrés dans les pays lointains ne peut plus avoir d'intérêt : les recherches faites plus récemment dans un but d'étude et de publicité, par des centaines de savants, ont bien mieux dévoilé à l'Europe les richesses des civilisations successives de l'Orient.

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR LE

P. PACIFIQUE DE PROVINS

I

Le P. Joseph de Paris forme le projet d'établir des missions en Orient. A cet effet, il envoie le P. Pacifique de Provins s'assurer des lieux où il conviendrait de les fonder.

Sous le règne du pieux Louis XIII, l'ordre des Capucins fournit au roi de France un courtisan dont le caractère et le rôle étaient jusque là, et sont restés depuis lors, sans exemple. Ce fut le P. Joseph, dit de Paris à cause du lieu de sa naissance, dit aussi du Tremblay à cause du fief principal de la noble famille dont il était issu. A la cour, où il séjourna près de vingt-cinq ans, il vécut aussi humble et plus austère que dans les cloîtres. Il ne profita, ni dans son intérêt personnel, ni dans celui des siens, ni dans celui de son ordre, de la faveur royale, dont il jouit sans interruption. Il la mit au service de l'Église, dont la prépondérance dans le monde politique fut l'idéal qu'il poursuivit uniformément pendant toute sa carrière, y joignant le désir que cette

Église eût pour principal appui le Roi Très Chrétien, et qu'à cet effet la puissance de celui-ci fût supérieure à toutes les autres dans l'Europe. Le protestantisme français empêcha seul la réalisation d'un plan aussi grandiose : il fallait d'abord le vaincre et lui arracher les victimes qu'il dévorait depuis un siècle ; ce labeur absorba une partie trop considérable du temps et des moyens du P. Joseph, ainsi que ceux du grand Richelieu, et toutes les forces vives de la nation. Cependant, son regard se portait hors de nos limites avec d'anxieux désirs. Il forma un vaste projet de croisade contre les Turcs, et réussit à le faire adopter par plusieurs grands esprits et par quelques hommes de guerre; mais il ne put l'amener à maturité : la situation intérieure de la France et celle de l'Europe le rendirent inexécutable. Ce fut alors que, se préoccupant de conquêtes plus pacifiques, le P. Joseph fit agréer par la cour de Rome et par celle de Paris un plan de missions, qui seraient confiées aux religieux de son ordre, en des contrées éloignées, ravagées par l'idolâtrie ou les hérésies.

Avant de pourvoir à leur fondation, il crut devoir en faire étudier l'opportunité et les moyens par un de ses confrères. A cet effet, son élu fut le P. Pacifique de Provins, duquel seulement nous allons maintenant nous occuper, à l'occasion de la réimpression de trois de ses lettres, publiées de son vivant, et devenues aujourd'hui d'une rareté qui les assimile aux inédits les plus inconnus.

II

Recherches sur la famille *de L'Escale*, à qui le P. Pacifique de Provins appartenait par sa naissance.

En 1434, une famille italienne nommée *Della Scala* vint s'établir en Lorraine. Elle donna des officiers aux princes de ce pays, et des chevaliers à l'ordre de Malte: cela suffit à rendre indubitable sa noblesse, affirmée du reste par ces mots, extraits des lettres de créance fournies en 1610 par le duc de Lorraine, envoyant un de ses membres en qualité d'ambassadeur près du roi de Pologne : « Quippe qui sit ex antiqua et nobili familia prognatus quæ latine *Scaligera*, italice *Della Scala*, germanice *Von der Leiter*, et nobis *L'Escale* dicitur, quæque Veronæ dominium obtinuit. » Cette maison est aujourd'hui dignement représentée par M. le comte de L'Escale, au château de Guenanec, près Locminé (Morbihan), qui a eu la bonté de nous fournir ce renseignement.

En 1525, Antoine de la Rovère, venant prendre possession de l'évêché d'Agen, y fut suivi par Jules-César Scaliger, qui, né le 22 Avril 1484 à Ripa, près de Vérone, avait été soldat, puis médecin. Il exerça cette profession dans Agen y acquit droit de cité, en devint consul, et, du mariage qu'il y contracta, eut quinze enfants dont sept vécurent. Il se rendit en même temps célèbre par un certain nombre de savants ouvra-

ges. Un de ses fils, Joseph-Juste, fut un des humanistes les plus remarquables de son temps. Rien n'indique que cette maison ait pris rang dans la noblesse française. Elle portait, dans le langage vulgaire, le nom de *L'Escale*, comme en témoigne la plaisanterie quelque peu grosse de notre roi Henri IV, rapportée par le P. Nicéron dans sa biographie de Joseph-Juste. Celui-ci, devant se rendre en Allemagne, alla présenter ses hommages au prince, qui, ayant à se plaindre de lui, l'accueillit de cette sorte : « A propos, M. de L'Escale, ce qu'on dit de vous est-il vrai, que vous auriez réussi à faire le voyage de Paris à Dijon sans aller à la selle ? » Le roi, bien qu'en voilant le dernier mot de sa question sous des termes relativement honnêtes, s'était donné le plaisir de manifester son mépris au savant orgueilleux et insolent.

Il y eut, entre ces deux familles, à la fin du XVI[e] siècle, de graves discussions sur l'identité de leur origine, qu'elles faisaient l'une et l'autre remonter aux anciens rois de Vérone. Joseph-Juste Scaliger n'avait point l'habitude de ménager les injures à ses adversaires ; il en fut prodigue pour ses homonymes. Scioppius prit en main la cause de ceux-ci, et lui répondit sans trop de douceur. Joseph répliqua ; le chevalier de L'Escale, de l'ordre de Malte, connu aussi sous le nom d'Adam Scaliger, répondit à sa réplique. Il ne peut pas être dans notre plan de suivre cette joûte (1).

(1) Voir les diverses Biographies générales aux mots Scaliger et Scioppius, et de plus Quérard, *Supercheries,*

Notre P. Pacifique de Provins s'appelait, de son nom de famille, de *L'Escale.* Il appartenait donc à une des deux maisons ci-dessus : nous croyons que c'était à la première. En effet, les Capucins ont conservé l'usage, autrefois répandu dans toutes les classes de la société, de joindre, au nom religieux de chacun des leurs, celui de son pays natal : le P. Pacifique est donc né à Provins, ou tout au moins bien près de Provins. Or, les travaux récents et étendus de MM. Adolphe Magen et Tamizey de Larroque sur les Scaliger d'Agen, donnent lieu à l'entière certitude que nul de cette maison n'est venu, dans la seconde moitié du XVIe siècle, s'établir à Provins, bien moins y fonder une famille. Cet argument, quoique négatif, nous paraît suffisant pour justifier notre opinion. Toutefois, nous nous estimerions plus heureux si un document positif nous permettait de relier sûrement notre P. Pacifique aux de L'Escale de Lorraine.

Cette dualité des de L'Escale a eu pour effet de dédoubler notre P. Pacifique de Provins en deux personnages, aux yeux de plusieurs auteurs. Notre Bernard de Bologne a commis cette erreur ; Feller l'a savamment suivie, en deux articles où les bévues et les confusions d'hommes, de choses, de faits et de dates sont nombreuses (1).

tome II. p. 34; Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais*, tome II, p. 282; Magen, *Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille*, 1873, in-8e ; Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine*, p. 157, etc.

(1) Feller, aux mot Pacifique et au mot Scaliger.

III

Premier voyage du P. Pacifique, et organisation des missions, sur sa demande, par le Saint-Siège.

Le P. Pacifique de Provins entra dans notre ordre en 1606, et fit son noviciat dans notre couvent de Rouen. Nous ne possédons aucun document sur celles de ses années qui s'écoulèrent entre sa profession religieuse et son premier voyage en Orient. Il raconte lui-même cette pérégrination dans son principal ouvrage, mais en évitant de parler du but dans lequel elle a été entreprise ; il en résulte que ce premier récit est presque uniquement une nomenclature des lieux qu'il a visités, des curiosités qu'il y a observées, et une série de dates utiles à notre histoire. Nous relèverons les suivantes.

Le départ eut lieu, des îles de Marseille, le 22 Janvier 1622, et l'arrivée à Constantinople le 2 Mars. Après un séjour de deux mois dans cette capitale, le P. Pacifique prit la route d'Alexandrie le 3 Mai. Il était dans cette ville le 18 Juin, le 22 à Rosette, le 29 au Grand Caire, le 19 Juillet à Damiette. Le 2 Août il entrait à Jérusalem ; il passait à Nazareth le 17, visitait ensuite Damas, et s'embarquait à Saïd pour l'Europe le 19 Septembre. Le 9 Octobre, il touchait à Céphalonie ; le 13, il était devant Syracuse, et peu après s'arrêtait à Messine et à Palerme.

Dans la seconde partie de sa *Relation*, il entre en matière en ces termes : « Durant le premier voyage que j'avais fait, ayant pris garde aux lieux où plus commodément, et avec l'vtilité spirituelle du prochain, nous pourrions establir des religieux de nostre ordre, et à mon retour, passant par Rome, en ayant informé la Sainteté du Pape Grégoire XV et la Sacrée Congrégation des Cardinaux *de propaganda Fide*, qui agréèrent mes pensées, ils ordonnèrent deux de nos Pères pour Commissaires sur cette mission, pour en avoir le soing. »

Les deux Commissaires, ou plutôt les deux Préfets Apostoliques *in solidum* furent les PP. Joseph de Paris, premier initiateur de cette œuvre, et le P. Léonard de Paris : nous ne sommes point en possession du document qui leur conférait cette fonction. La Sacrée Congrégation, présidée par le Pape, le 10 Janvier 1623, mit en délibération la requête que le P. Pacifique lui avait présentée, écrite en langue italienne. Il y était exposé que, en divers lieux de l'Orient, notamment à Alep, Constantinople, Smyrne, Alexandrie, et en Arménie, les chrétiens désiraient voir les Capucins s'établir. Le P. Pacifique estimait opportun l'envoi de six missionnaires à Alep et de quatre en chacune des autres villes. Il ajoutait qu'il était allé jusqu'aux confins du Royaume du Prêtre-Jean (1), et avait bien auguré du succès des missions par le respect dont toutes

(1) Le Prêtre-Jean, dont quelques romanciers et même quelques historiens ont fait un personnage fort merveil-

les populations avaient honoré son habit et sa personne.

La Sacrée Congrégation répondit à cette requête en donnant aux supérieurs généraux des Capucins l'ordre de choisir les ouvriers propres à ces missions, et de lui transmettre leurs noms, afin qu'elle les munît des pouvoirs et facultés qui leur seraient nécessaires (1).

IV

Second voyage du P. Pacifique. Établissement de la mission de Constantinople. Le P. Pacifique est destiné à celles de Syrie et Perse.

Armé d'une pièce qui attestait si hautement les bénédictions dont le Vicaire de Jésus-Christ couvrait les projets du P. Joseph, son envoyé revint à Paris. On ne tarda pas à en venir à l'exécution.

« Ayant été destiné pour aller commencer à

leux, est le titre donné par ses sujets au roi, empereur ou négus d'Abyssinie : *Ati-Joannes*, disent nos missionnaires de ces contrées.

(1) « Sanctissimus et Patres mandarunt agi cum superioribus Capuccinorum, ut Fratres idoneos eligant pro missionibus petitis, nominaque eorum significent S. Congregationi, ut patentes cum facultatibus necessariis expedire possint (*Annales des Missions des Capucins en Grèce*, par le P. Furcy de Péronne. Mss de la Bibliothèque nationale, Nouvelles Acquisitions, dont copie dans notre Collection). »

Constantinople, dit le P. Pacifique, après avoir repris haleine quelque temps à Paris, j'en partis, et m'en allay droit à Marseille pour m'embarquer. Où estant, quelque affaire m'obligeant de retourner à Rome, nous nous embarquasmes et allasmes à Ligourne, de Ligourne à Florence, puis à Rome. Où ayant demeuré quelques iours, mes compagnons tombans malades pour les grandes chaleurs, ie fus contraint de retourner à Marseille, et de Marseille à Paris.

« Durant mon séjour à Paris, nos supérieurs, ayans changé de dessein, enuoyerent d'autres religieux à Constantinople, et pour moi ils destinerent de m'enuoyer en la ville d'Alep de Syrie, pour tascher de nous y establir, pour puis après de là passer en Perse. »

En effet, nos premiers missionnaires se rendirent à Constantinople en 1624. C'étaient les PP. Léonard de La Tour, Évangeliste de Reims et Raphaël de Villeneuve-le-Roy ; ils avaient pour supérieur le P. Archange des Fossés, cousin de M. de Césy, ambassadeur du roi près la Sublime Porte. Nous reproduirons ci-après une de ses lettres, à la suite de celles du P. Pacifique.

La décision qui donnait à celui-ci une nouvelle destination fut sanctionnée par un nouveau décret de la Sacrée Congrégation du 23 Juillet 1624, dont voici la teneur :

« Notre Très Saint Père en Jésus-Christ et Seigneur Urbain VIII, par la divine Providence Pape, désirant pourvoir au salut de tous les hommes, conformément à son devoir Apostolique, a décrété de vous envoyer, et vous envoye, vous

Frère Pacifique de Provins, français, prédicateur capucin, et le compagnon que vous assignera votre Général, à Constantinople et dans les contrées voisines de la Grèce et de la Thrace, afin que là, au moyen des facultés qui vous seront accordées en d'autres Lettres, et toutefois après avoir au préalable requis le consentement du Vicaire patriarcal latin, vous annonciez l'évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et appreniez à ces nations à observer tous les préceptes de la Sainte-Mère l'Église catholique, apostolique et romaine, et surtout leur fassiez bien entendre qu'il y aura un jugement universel, où les bons recevront la récompense de la vie éternelle, et les méchants la peine du feu éternel.

« En conséquence, appréciant dans toute sa gravité la grandeur de cette mission et la fonction Apostolique qui vous est commise, prenez surtout garde à ne point assister aux discours des Schismatiques et des Infidèles, et à ne vous rendre à leurs cérémonies d'aucune espèce, sous quelque prétexte ou pour quelque raison que ce soit; et ne négligez aucun soin pour le digne et fidèle accomplissement de votre ministère, même jusqu'à l'effusion de votre sang et au péril de votre vie, si cela est nécessaire, afin de mériter du Père des Lumières la couronne impérissable.

« Donné à Rome, en la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, le 23 Juillet 1624 (1).»

(1) Sanctissimus in Christo Pater, et Dominus noster D. Urbanus, divina providentia Papa VIII, omnium hominum saluti pro suo Apostolico munere providere cupiens,

V

Troisième voyage du P. Pacifique. Établissement des missionnaires à Saïd et Alep. Oppositions qu'ils y rencontrent. Ils parviennent à les vaincre par l'autorité du Saint-Siège et par ordre du Sultan.

Le P. Pacifique continue son récit, et, sans indiquer la date de son départ, qui dut avoir lieu seulement au printemps de 1626, il dit :

« Nous partimes donc de Paris pour la troi-

Te, Fratrem Pacificum Proviniensem, Gallum, concionatorum Capucinum, cum socio tibi per Generalem tuum assignando, Constantinopolim, et in vicina loca Græciæ et Thraciæ mittere decrevit et mittit, ut in eis cum facultatibus tibi per alias litteras concedendis, consensu tamen Vicarii Patriarchalis Latini prius requisito, Evangelium Domini nostri Jesu Christi annunties, et gentes illas doceas servare quæcunque Sancta Mater Ecclesia Catholica, Apostolica, Romana, præcipit, et præsertim ut judicium universale, in quo boni præmium vitæ æternæ consequentur, mali vero pœna ignis æterni punientur, eisdem contesteris.

Tu, itaque, rei magnitudinem, et Apostolici muneris tibi commissi gravitatem serio perpendens, imprimis cave, ne ad schismatorum et infidelium conciones, aut ritus quoslibet, quovis prætextu vel causa accedas. Deinde, omnem adhibe curam, ut ministerium tuum digne et fideliter, etiam cum sanguinis effusione, ac morte ipsa, si opus fuerit, impleas, ut immarcessibilem coronam a Patre Luminum recipere merearis.

Datum Romæ, ex Sacra Congregatione de Propaganda Fide, die 23 julii 1624.

siesme fois, et vinsmes à Marseille, où nous embarquans, nous abordasmes Malte en peu de iours, et seiournasmes quelque peu. D'où partant puis après nous prinsmes terre à Saïde, ou Sidon.»

Ici, il aurait dû ajouter que, parmi ses compagnons, étaient les PP. Gilles de Loches et Jean-François de Saumur, destinés à établir à Saïd une mission dont la présidence avait été déférée au premier. Les PP. Pacifique et Gabriel, tous deux de Paris, vinrent bientôt les y rejoindre. Le P. Pacifique reprit le cours de son voyage avec ces derniers.

« Nous allasmes, dit-il, en la ville de Damas pour la seconde fois, et y demeurasmes près d'vn mois, fort bien receus chez nostre premier hoste. De Damas, nous allasmes en dix iournées de carauanne en Alep, mais durant vne si cruelle chaleur (c'estoit en Aoust) et auec tant de fatigues, que i'arriuay en Alep auec la fièvre, qui me dura quinze iours. Laquelle estant passée, nous pensasmes à exécuter la volonté de nos supérieurs : c'est-à-dire que nous cherchasmes les moyens de nous y establir, auec la bienueillance des marchands de toutes les nations, et des Turcs mesmes. Mais nous trouuasmes de si furieuses oppositions, et si inesperées, que la modestie m'oblige à garder soubs le silence les contradictions que nous y auons eues durant vn an entier, qui estoient d'autant plus insupportables (quoyqu'agreables pour l'amour de Dieu), qu'elles nous estoient suscitées par des personnes de profession chrestienne, et plus encore : dont ie

me contente remarquer les particularités au traité particulier que i'ay fait des choses concernantes le progrès de nostre mission. »

Ces paroles indiquent l'existence d'un ouvrage du P. Pacifique qui probablement n'a jamais été publié, et peut-être a irrémédiablement péri. Mais quelques-uns des détails que sa « modestie » l'a empêché de nous transmettre, nous ont été conservés par les *Annales des Missions des Capucins en Syrie , Perse et Égypte.* Nous détenons ce précieux inédit, grâce à la bienveillance de notre Révérendissime P. Général, et nous en offrirons la lecture à nos confrères, si Dieu et leur sympathie daignent nous venir en aide. En attendant, nous suppléons par ce qui va suivre au silence du P. Pacifique de Provins.

A l'arrivée de nos missionnaires dans Alep, si le P. Pacifique de Provins avait la fièvre, ses compagnons n'étaient guère mieux portants. Les marchands chrétiens les entourèrent de prévenances et de soins, et manifestèrent un désir tellement ardent de voir la mission immédiatement établie, et dans les conditions les plus durables, que le P. Pacifique crut devoir dépêcher le P. Gabriel à Rome et en France pour en ménager les moyens. En même temps, il s'assura d'une résidence.

Un marchand français, nommé Fréjus, acheta d'un de ses collègues flamand un petit appartement pour le prix de cinquante piastres, monnaie d'Alep : le contrat fut passé le 24 Décembre 1626.

Les deux PP. Pacifiques avaient déjà commencé l'exercice de leur ministère. Ceci souleva

contre eux l'opposition et les colères des Pères Observants. La même chose avait eu lieu à Saïd, malgré l'extrême humilité du P. Gilles de Loches, dont le premier acte avait été de se présenter à eux, et de leur demander des pouvoirs. Sur leur refus, l'évêque de Saïd les accorda, au nom du Patriarche des Maronites, aux Capucins de sa ville épiscopale, et le Patriarche, allant plus avant, honora un de nos Pères des attributions de vicaire général.

A Alep, la lutte fut plus vive. Les Pères de Terre-Sainte, considérant l'arrivée et l'installation des Capucins comme un empiètement sur leur domaine, se montrèrent irréconciliables, et le consul de France prit énergiquement leur parti. La circonstance devenait embarrassante pour le P. Pacifique de Provins. Heureusement, la Providence vint à son aide.

Le consul de la République de Venise avait dû congédier son chapelain. Le P. Pacifique jugea l'occasion favorable pour prendre solidement pied dans Alep, et y acquérir quelque indépendance : il alla s'offrir au vénitien, qui fut enchanté de l'accepter. Aussitôt une chapelle fut disposée dans la maison des missionnaires. et, le 2 Février 1627, les deux PP. Pacifiques l'inaugurèrent et la dédièrent à Notre-Dame des Lumières.

L'opposition des Observants semblait d'abord justifiée par un décret de la Propagande du 30 Juin 1626, qui interdisait l'établissement de missions nouvelles dans les lieux soumis à la juridiction du Custode de Terre-Sainte, et où

habitaient des religieux de son ordre. Toutefois, ce décret paraissait en trop ouverte contradiction avec les facultés accordées aux Capucins, pour qu'il n'y eût pas nécessité de requérir plus amples explications de la cour de Rome. A une date que nous ne connaissons pas, mais qui nous paraît antérieure au 21 Février 1627, la Sacrée Congrégation déclara que la défense portée par elle ne s'étendait pas au delà des villes où les Observants avaient des couvents réguliers, et que d'autres missionnaires pouvaient parfaitement s'établir partout où lesdits ne possédaient que de petites stations dites hospices, ou des chapellenies de consulats (1). Le susdit 21 Février 1627, un autre décret autorisait les PP. Joseph et Léonard à envoyer de nouveaux ouvriers en Palestine : ceci devait être la conséquence des négociations du P. Gabriel de Paris (2).

(1) [Quoad] decretum editum die 30 junii 1626 de missionibus [non] faciendis ad loca subjecta Guardiano Hierosolimitano in quibus jam sunt Minores de Observantia, Sacra Congregatio declaravit per illa verba intellexisse urbes Hyerusalem, Bethleem, ac alia Syriæ, Ægypti vel Palestinæ loca in quibus dicti Fratres Minores habent conventus formatos cum numero Fratrum a Constitutionibus pontificiis præcepto, et non loca ubi hospitia habent, vel ut capellani consulum degunt; ad hæc enim missiones fieri posse censuit, non obstante quod ibi fratres prædicti hospitia vel capellanias obtineant. Card. LUDOVISIUS, secret.

(2) Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, coram Sanctissimo habitum die 21 februari 1627.

Relatis per Illustrissimum Dominum Cardinalem Benti-

Cette abondance de droits ne désarma pas nos adversaires, et, comme il arrive malheureusement presque toujours dans les litiges entre moines, ils tentèrent une autre voie, et cherchèrent jusque chez les infidèles un appui contre nous. Par l'intermédiaire d'un juif, ils portèrent leur plainte à un officier turc chargé de l'inspection des biens affectés au pélerinage ou à la mosquée de La Mecque, et lui firent dire que les Capucins célébraient la messe. « Pourquoi ne la célèbreraient-ils pas, dit l'officier, du moment qu'ils sont prêtres comme les autres ? » Le Juif fit observer que les Capucins n'étaient point munis d'une autorisation du Grand-Seigneur

volum petitionibus Fratrum Leonardi et Josephi Parisien., Cappuccinorum missionum Orientis præfectorum, Sacra Congregatio decrevit ut infra : 1° Quoad facultatem mittendi alios quatuor Capuccinos in Peram seu Constantinopolim, Sacra Congregatio censuit oratoribus concedendam esse, prout præsenti decreto concedit, facultatem mittendi alios octo Fratres, ut cum aliis quatuor ibi existentibus possint juxta Capuccinorum instituta religiosam magis ac exemplarem ducere vitam. 2° Concedit eisdem oratoribus potestatem augendi missionem Palestinæ aliis duobus Fratribus. 3° Declaravit oratores posse, in locum eorum Fratrum quos destinarunt ad loca ad quæ faciendi missionem ex decreto Sac. Congregationis habent potestatem, alios Fratres substituere, si destinati vel destinandi aliquo impedimento fuerint præpediti, dummodo substitutorum nomina Sac. Congregationi quamprimum significent.

Ce décret était accompagné de la lettre suivante du Cardinal Bentivoglio au P. Léonard de Paris :

« Molto Reverendo Padre, havendo il signore Cardinale Bentivogli, nella Congregatione tenuta innanzi N. S.,

pour s'établir dans Alep. L'officier répartit qu'ils n'en étaient pas moins de bonnes gens. Le fils d'Israël en vint alors aux menaces, promettant de porter cette affaire à l'audience du Grand Vizir, qui sous peu de jours devait venir pour réunir une armée et la conduire à Bagdad.

En effet, ce personnage fut prévenu. Cela lui inspira la curiosité de venir en notre maison et d'entrer même dans la chapelle. Apercevant l'autel, il s'informa de ce que c'était. Nos Pères lui en donnèrent l'explication, dont il se montra satisfait. Poursuivant sa visite, il entra dans tous les détails. Voyant pour toutes provisions un peu de riz, pour meubles quelques livres et de

riferito le domandi contenute nel memoriale dato per parte di Vostra Paternità Reverenda, sono fatti gli inclusi decreti, conforme a quali Ella douerà governarsi nelle missioni delli PP. Cappuccini che sono sotto la sua cura in Francia. Dell' altre materie spettanti alle missioni del Levante, scrivendone diffusamente al Padre Gioseffo da Pariggi, suo compagno, non diro altro a Vostra Paternità, perche da lui a pieno intenderà le resolutioni che sono state prese a favor di missionarii per servir Sua Maestà Christianissima, che gli ha con tanta caldezza, et per lettere et per il signore Gio Battista Meclara, raccomandate. E con questo fine, me le offero di cuore, e alle sue orationi vivamente me raccommando.

« Roma, 24 febraio 1627.

« Al piacer di V. P.

« Card. BENTIVOGLIO. »

Ces pièces nous ont été conservées par le P. Furcy de Péronne, dans la compilation qu'il a faite de documents sur notre mission de Grèce, Mss de la Bibliothèque Nationale, dont nous avons relevé une copie.

pauvres matelas étendus par terre sur des nattes grossières, il manifesta un étonnement mêlé de bienveillance. Un Arménien qui faisait partie de sa brillante escorte, acheva de le bien impressionner en lui disant que les Capucins ne faisaient ni estime ni usage de l'argent. Le Vizir protesta dès lors solennellement vouloir être leur ami et leur protecteur.

Les deux PP. Pacifiques crurent cependant sage de ne pas entourer encore leur mission de beaucoup d'éclat. Le 20 Mars, trois amis seulement assistaient à leur messe ; pendant la semaine sainte, ils déployèrent un peu plus de solennité, exposèrent le Saint-Sacrement, et entendirent quelques confessions. Cela suffit à raviver la colère des PP. Observants, qui, d'une part, firent tous leurs efforts pour amener le Patriarche des Maronites à retirer les pouvoirs des nouveaux missionnaires, et, d'autre part, tentèrent de gagner par des cadeaux la faveur du Grand Vizir. Ils ne réussirent ni d'un coté ni de l'autre : le Patriarche tint bon, et le Vizir, à qui on insinuait que les Capucins étaient des espions du roi d'Espagne, répondit que M. de Césy, ambassadeur de France, l'avait suffisamment instruit au sujet des Capucins pour qu'il ne pût pas admettre de pareilles calomnies.

Cette bienveillance s'affirmant de plus en plus, les deux PP. Pacifiques crurent l'occasion opportune d'obtenir en faveur de leur établissement une autorisation authentique et définitive. Une seule difficulté les gênait : ils n'avaient pas d'argent pour en payer les frais. Mais la Provi-

dence vint merveilleusement à leur secours. Deux rénégats faisaient partie de la cour vizirielle : l'un avait connu et fréquenté à Constantinople le P. Pacifique de Provins, et le revit avec une extrême affection dans Alep. Mis, avec son compagnon, au courant de la situation et des désirs des deux religieux, il les pria de dresser une requête, et les deux rénégats se chargèrent de l'acheminer, chose facile, un des dits rénégats étant le barbier du Vizir. Celui-ci prit connaissance de la requête : « Ces pauvres derviches, dit-il, ne doivent pas craindre que, lorsque je ne serai plus ici, qui que ce soit les moleste : je leur donnerai un commandement si puissant, que personne n'osera leur nuire. » En effet, il fit expédier son rescrit, prenant soin d'y ajouter que cette expédition était gratuite. Le rénégat fut si heureux de ce succès, que, après avoir fait sceller la pièce, bien qu'il fût huit heures du soir, il eut hâte de l'apporter aux Pères, qui remercièrent Dieu en chantant le *Te Deum laudamus*. Définitivement, les Observants avaient perdu leur peine et leurs cadeaux.

Ce succès fut pour nos deux Pères Pacifiques d'un immense encouragement. Toutefois, dans leur requête, ils avaient entendu obtenir le commandement pour tous les États du Grand-Seigneur; or, ils observèrent que, sans doute par inattention et par hâte de les servir, le Vizir n'avait parlé que d'Alep, chargeant le Cadi et les autres autorités du lieu de les couvrir de leur protection. Ils résolurent de prendre les moyens d'aller plus avant. Il y avait alors dans la ville d'Alep un

négociant français nommé Bondier ; il les avait pris en affection, et, par une heureuse coïncidence, il était en relations excellentes et suivies avec notre ambassadeur. Par son intermédiaire, ce nouveau commandement fut obtenu ; ils le firent enregistrer par le Cadi d'Alep, et en tirèrent des copies et des versions en divers langues, pour les envoyer à Rome, en France et en tous les autres lieux où besoin serait (1).

Cet évènement fut la cause d'une grande joie pour les catholiques qui résidaient dans Alep; ils firent savoir jusqu'à Rome la satisfaction qu'ils en éprouvaient. Ces catholiques appartenaient à quatre nations différentes ; les Français, voulant donner aux Pères des preuves plus spéciales de leur contentement, dressèrent et signèrent, au nombre de plus de quarante, un acte par lequel, répondant au bruit faussement répandu du déplaisir que leur occasionnait l'établissement des Capucins, ils s'en manifestaient heureux par l'espoir des grands biens spirituels qu'il y avait lieu d'en attendre. Cet acte, du 10 Avril 1627, faisait partie des archives de la mission.

Poursuivant désormais leurs travaux sans obstacle et sans contradiction, les deux Pères eurent la consolation de réconcilier avec l'Église catholique plusieurs hérétiques, et parmi eux un archevêque arménien. Ils amenèrent aussi l'évêque arménien d'Alep à cesser d'enseigner une doctrine condamnable qu'il avait plusieurs fois avan-

(1) La *Relation* du P. Pacifique contient la traduction française de ces deux commandements.

cée, savoir, que les âmes des fidèles morts en état de grâce n'entreront en paradis qu'après le jugement dernier.

A la fin de Juillet, ou dans les premiers jours d'Août 1627, arrivèrent à Alep les PP. Gabriel, François-Marie et Cyprien, tous trois dits de Paris. Ils apportaient, entre autres choses, des lettres de Sa Majesté Très-Chrétienne du 16 Avril précédent, par lesquelles le Roi ordonnait à son ambassadeur près la Sublime Porte de protéger les Cordeliers en tous les lieux de la Terre-Sainte, sans permettre que d'autres missionnaires s'y établissent, de protéger pareillement la mission des Capucins d'Alep, Alexandrette et autres lieux où la Sacrée Congrégation les avait autorisés à résider. Ces lettres adoucirent quelque peu les procédés de M. Ollivier, consul de France, qui jusque là nous avait été contraire.

VI

Le P. Pacifique fonde la Mission dans l'île de Chypre.

La présence des nouveaux ouvriers rendit aux deux PP. Pacifiques la liberté de poursuivre leur route vers la Perse, en laissant le P. Gabriel à la tête de la mission. Ils préparaient leur départ lorsque ledit P. Gabriel et le P. Cyprien tombèrent gravement malades. Celui-ci mourut, à la grande désolation de ses confrères. Il avait

toujours donné des preuves signalées de vertu ; ses derniers instants répandirent un parfum extraordinaire d'édification.

Le P. Gabriel revint à la santé. Peu après, l'arrivée des PP. Macaire de Gien et François-Marie de Magny mit au complet le personnel de la mission. Les deux PP. Pacifiques crurent le moment venu de reprendre leurs voyages d'exploration, et cette fois ils eurent la pensée d'aller d'abord voir s'il y aurait lieu de faire quelque établissement en Chypre.

A la fin de Novembre, se trouvant à Alexandrette, ils eurent le plaisir d'y recevoir les PP. Juste de Beauvais, François et Augustin, tous deux de Pontoise. Ils gardèrent auprès d'eux ce dernier, et acheminèrent les deux autres vers Alep.

Ici, le P. Pacifique de Provins nous fournit lui-même la suite de l'histoire :

« Si tost que nous nous vismes en paix, et hors de crainte que l'on nous chassast (comme on auoit fait quelque peu auparauant nous les Pères Iesuites et Carmes Deschaussez, qui y sont pourtant retournez aprez nous, et y demeurent paisiblement), il nous vint en pensée d'aller voir si nous nous pourrions establir au royaume et isle de Cypre, et, nous servant de l'occasion des galeasses de Venise qui y alloient, nous nous allasmes embarquer en Alexandrette, et en peu de temps arriuasmes en Cypre, au port de Saline, qui est proche la ville de l'Arnica (1), en laquelle

(1) Larnaka.

nous fusmes très-bien receus chez vn marchand venitien. Chez lequel ayant demeuré huit ou dix jours, nous allasmes en la ville capitale, nommée Nicossie, qui est à dix ou douze lieues dans la terre ferme : ville très-agréable et accompagnée des plus belles murailles et portes qui se puissent voir, faites jadis par les françois.

« Durant que nous fusmes à Nicossie, nous tombasmes malades, trois religieux que nous estions, de la fieure, qui attrape la pluspart des nouueaux venus en ce païs ; mais, nonobstant la fieure, nous ne laissasmes pas de nous traisner et mesnager nostre establissement en ladite isle aupres du Bacha, en vertu du commandement impérial que nous auions du Grand-Seigneur ; ce qui nous reussit si heureusement, que nous en vinsmes à bout et arrestames vne maison, où vn de nous demeura, en attendant prompt secours, et m'en retournay en Alep fort malade, dont ie pensay mourir. Mais, n'ayant esté malade qu'vn mois, estant reuenu en conualescence, et nous estant desia arriué de nouueaux religieux de France pour tenir nos places, nous pensasmes à nous acheminer en Perse, pour acheuer d'accomplir les ordres à nous donnez de nos supérieurs : pensée qui ne manqua pas d'estre combattue de nos meilleurs amis, les vns disans qu'estans, deux de nous trois qui allions, tout nouuellement releuez de maladie, et la chaleur estant si excessiue, et les deserts si fascheux, qu'infailliblement nous mourrions en chemin. Autres disoient que nous n'y serions iamais bien receus du Roy, qui estoit, disoit-on, grandement rebutté et degousté

des religieux, pour plusieurs raisons. Et à toutes dissuasions n'auions, tous trois que nous estions, autre responce, sinon que les affaires de Dieu se deuoient regarder d'vn autre œil que les affaires du monde, et qu'il nous suffisoit d'accomplir notre obedience. Ayant fait les petites prouisions pour nostre voyage, et arresté nos chameaux, nous nous mismes en chemin auec la benediction de Dieu, trois religieux, à scauoir, le Pere Gabriel de Paris, le Pere Iuste de Beauuois, et moy F. Pacifique. »

Après le retour de Chypre des deux PP. Pacifiques, celui de Paris étant le plus malade, le P. Gabriel l'avait emmené dans une ville voisine d'Alep, avec l'espoir qu'un air nouveau pourrait lui rendre la santé. Cet effet ne fut pas obtenu ; mais les deux Pères eurent en ce lieu la consolation de ramener à l'unité un archevêque arménien qui tous les jours était venu conférer avec eux. Rentrés en leur maison d'Alep, ils y reçurent le 1er Juin, le P. Guillaume de Beaufort, venu pour les aider. Le lendemain, sur l'ordre des médecins, le P. Pacifique de Paris reprit le chemin de la France.

VII

Le Père Pacifique fonde la Mission à Bagdad.

« Nous partismes d'Alep, dit le P. de Provins, enuiron le vingtiesme iour de iuin mil six cens vingt-huict, et trauersasmes les deserts d'Arabie,

arriuant en la ville de Babylone, capitale de Caldée, au bout de cinquante deux iours, ayant trouué seulement deux villages et vne ville : Tayba, Baabba, et Anna, capitale d'Arabie. Ie ne me dilateray point à descrire ce qui nous arriua par les chemins ; car cela mériteroit vn liure à part. Et pourrois dire sans mentir que nostre Seigneur fit autant de miracles, en faueur de ses pauures seruiteurs, qu'il se passa de iours en tout nostre voyage, tant en diuers accidents qui arriuerent durant ce temps, qu'en l'arrest que le Roy des Arabes, nommé Metelich, fit de nostre carauane, où il fut fait vn honneur qui ne fut fait à personne qu'à nous : chose d'eternelle memoire. Car, ayant fait abattre tous les pauillons, durant la plus grande ardeur du soleil, et fait ouvrir tous les paquets et balles des marchands, quant ce vint au nostre, tous les Arabes se mirent à parler de nous et luy dire bien de nous, en sorte qu'il ne voulut pas que nous abatissions nostre pauillon, ny que nous ouvrissions nos pacquets ; ains, nous venant visiter, nous dit, aprés nous auoir bien considerez : « Or sus, ie ne vous demande rien. Priez Dieu pour le Prince. »

« Nostre arrivée en la ville de Babylone (1) fut vers le douziesme d'Aoust. Deux iours aprés, nous allasmes, en compagnie de nostre Carauan-Bachi, c'est-à-dire capitaine de carauane, marchand armenien, saluer le Cam, ou Bacha, de Babylone. Où, ces bons Arméniens luy ayant dit qui nous estions, d'où nous venions, quelle estoit nostre

(1) Cette Babylone n'est autre que Bagdad.

vie, et que nous allions au Roy de Perse, il nous fit tout l'accueil possible, nous fit disner auec luy, beut vne fois à la santé de la Majesté Très-Chrestienne du Roy de France, et nous fit offre de toutes sortes de courtoisies : nous disant que son père estoit chrestien, qu'il l'auoit esté, et qu'il l'estoit encore en son âme, et que tousiours il voudroit du bien aux chrestiens. Sur lequel discours, nous seruans de cette belle occasion, et sur ce que la feste de l'Assumption de Nostre Dame approchoit, nous nous enhardismes de luy demander licence de parer vne petite chambre, y dresser vn autel pour y dire la Messe, et faire nos prières, dix chrestiens que nous estions, à sçauoir trois Capucins, deux Peres Theatins, trois Venitiens, et deux François, sans les Armeniens : ce qu'il nous accorda volontiers. Et ayans tiré nos ornemans, nous dressasmes et parasmes vn Autel très-propre et deuot, y apposant pour tableau vn pourtrait de nostre Seigneur, au naturel et extrêmement bien fait. Le iour de l'Assumption, nous nous assemblasmes, benismes la chambre, chantasmes le *Veni Creator*, dismes tous la Messe, les autres se communiants, et à la fin dismes le *Te Deum Laudamus*, rendant grâces à Dieu de ce que nous faisions si heureuse entrée dans ce royaume, et que nous disions publiquement la messe à porte ouuerte dans vne ville où, possible, depuis huit cents ans aucun religieux ny prestre catholique ne l'auoit dite, si ce ne fust en cachette. De vous raconter ce qui se passa durant dix ou douze iours que cette chappelle, ou petit paradis, fut en euidence de tous les turcs et gentils qui

habitent en ladite ville, cela ne se peut. Ie croy qu'il ne resta homme ny enfant dans la ville, qui ne vint visiter cette chappelle , pour voir le pourtrait de Iesus, deuant lequel i'en ay veu pleurer à chaudes larmes, et des gentils indiens se prosterner le visage en terre, adorer ce saint visage. D'autres nous prioyent de les instruire de la vie et miracles de cet homme, qu'ils appelloient diuin. D'autres, voyans nostre messel, qui estoit sur l'autel, soustenu de beaux coussinets de soye, et regardans les beaux ornemans dont nous nous reuestions pour lire les Euangiles et autres paroles diuines qui sont dedans ce liure, nous prioyent de leur en donner aucunes par escrit, pour porter sur eux auec respect, et pour les garantir de mauuaises rencontres. En somme, nous ne pouuions satisfaire à toutes les demandes qui nous estoient faites sur nostre foy, nous estonnans seulement comment il ne s'esmouuoit quelque sédition sur cette liberté que nous prenions : à laquelle il nous fallut mettre fin, pour nous disposer de partir et acheuer nostre chemin iusque au lieu où estoit le Roy, auquel nostre intention estoit de demander d'establir un hospice (1) de religieux de nostre ordre en ladite ville de Babylone, et l'autre en sa capitale ville d'Aspahan (sic). Mais, comme nous nous voyions desia en si beau train, et introduits en la cognoissance du peuple,

(1) Le mot *hospice*, transféré de l'usage italien à celui des Capucins français, n'est point pour eux synonyme d'hôpital ; il signifie un couvent habité par un petit nombre de religieux.

qui s'informoient de nostre vie lorsqu'ils venoient visiter nostre chappelle, ayans pris conseil par ensemble, nous nous trouuasmes tous trois d'vne mesme pensée, à sçauoir : qu'il seroit à propos qu'un de nous demeurast en quelque maison de chrestiens, dans la ville, pour domestiquer tousiours le peuple et l'accoustumer à nous voir, en attendant la responce que nous aurions du Roy, pour ne donner la peine à un religieux de faire près de trois cens lieues pour aller iusques où estoit le Roy, et puis reuenir en faire autant pour retourner, au cas de licence obtenue; et, au cas de refus, nous luy manderions de nous venir ioindre. Pour cette raison, donc, et pour quelque autre semblable, il fut résolu qu'il en demeureroit vn, et fut le P. Iuste de Beauuais, qui, tout plein de zèle et de ferueur, nonobstant les excessiues chaleurs de ce lieu, où il ne pouuoit espérer pour tout viure que du pain et de l'eau, s'offrit à rendre ce service à l'Eglise de Dieu et à la Religion, ayant desia vn grand aduancement en la langue arabesque. Nous le logeasmes auec vn ieune prestre nestorien qui s'estoit offert à cette charité; et y a demeuré cinq mois seul, où nostre Seigneur a operé par luy ce que nous dirons en son lieu.

Nous voilà donc sur nostre despart. Mais vne question se presenta, à resoudre entre nous trois, sçauoir : quel seroit le mieux d'aller droit à la ville de Casbin, où alors estoit le Roy, pour faire nos demandes à Sa Majesté, ou aller droit en la ville d'Aspahan, pour, auant que d'aller au Roy, voir vn peu les religieux d'icelle ville, et quel sentiment ils auroient de nostre arriuée ; voir la

maniere de viure du pays ; pratiquer quelque cognoissance pour nous donner entrée au Roy, et pour plusieurs autres raisons qui sont encore plus fortes, que ie tais pour briefueté. Il fut conclu que le mieux estoit de prendre ce chemin, nonobstant les conseils contraires des marchands arméniens, qui, allant à Casbin, nous excitoient à les suiure, nous promettans de parler au Roy pour nous obtenir ce que nous désirions. Et véritablement notre résolution fut du ciel, selon que les effects le feront voir après...

VIII

Le P. Pacifique arrive à Ispahan, où il trouve le meilleur accueil chez les religieux latins, près du clergé arménien et des autorités séculières.

« Partant de Babylone, le P. Gabriel et moy nousprismes la route d'Aspahan auec des fatigues qui ne se peuuent expliquer, et en vingt-cinq iours de cheual nous arriuasmes. Au lieu d'aller descendre en l'vne des deux maisons des Reuerends Peres Augustins, ou des RR. PP. Carmes Deschaussez, qui sont logez dans la ville (ils sont trois religieux en chaque maison), nous allasmes descendre en la ville de Iolpha, qui est comme les faux bourgs d'Aspahan, où logent les seuls arméniens, et en la maison d'vn marchand auquel nous áuions fait seruice et plaisir dans Paris, où il s'estoit trouué empesché trois ou quatre ans

auparauant. Il se nomme Coagé-Mouchiac, le fils vnique duquel est gendre de Coagé-Nazar, dont le crédit est très grand près du Roy. Nous ne trouuasmes point le bonhomme Coagé-Mouchiac, qui estoit allé aux champs pour vn temps ; mais nous trouuasmes son fils Coagé-Lazaro, qui, ayant appris auparauant de son père qui nous estions, et que nous deuions venir, nous fit vn accueil qui ne se peut dire qu'à loisir. Il nous logea en vn logis neuf, qu'il auoit basty, nous tapissa deux chambres à la persiane, tout par embas garnies de beaux coussins de soye et broderies pour nous asseoir et accouder, nous donna vn homme pour nous seruir, et nous traitta très-bien, à la mode du pays.

« Dès le lendemain, le bruit de nostre venue s'espandit par toute la ville, et occasionna vne grande rumeur parmy les compagnies d'anglois et hollandois, qui croyoient que nous vinssions auec authorité du Roy Tres-Chrestien, pour y establir vne compagnie de marchands françois, qu'ils craignoient leur estre preiudiciable, et, pour s'en esclaircir, le capitaine des anglois nous enuoya visiter par un gentil-homme de sa compagnie, nous disant que nous estions les bien-venus. Après nous auoir demandé les subiects de nostre venue, et si nostre entrée estoit pacifique, nous l'asseurasmes que nous estions simples religieux, desnuez de tous interests d'Estat ny de commerce, et sans autre desir que d'obtenir du Roy de Perse licence de pouuoir establir deux maisons de nostre ordre dans les villes d'Aspahan et de Babylone : ce que referant au capitaine,

cela l'asseura vn peu.

« Après cette visite, le capitaine des hollandois nous enuoya encore visiter par son truchement, auquel nous tinsmes mesme propos qu'aux anglois.

« Après cela, vint vn religieux de Sainct-Augustin, enuoyé de son prieur, nous faire la bienvenue de sa part, et nous offrir leur couuent pour retraitte : dont nous le remerciasmes humblement sans refus, l'asseurant que nous ne manquerions de luy aller baiser les mains sacrées, et prendre sa benediction.

« Et comme nous estions sur ces compliments et deuoirs de nostre part, voicy l'archeuesque armenien de Iolpha, nommé Wartabiet (1) Cachiadour, qui entre, accompagné de deux de ses religieux et autres chrestiens, qui nous vient saluer, et à toute force nous enleue de cette maison en son couuent, disant que nous luy auions fait tort de l'auoir priué de cet honneur de n'auoir pris tout premièrement son monastère.

« Nous suiuons donc ce bon et venerable prelat, qui nous receut chez lui, non comme des hommes estrangers, mais comme des anges. Tous ses religieux nous embrassoient auec tant d'humilité, de charité et de tendresse, qu'il le faut auoir veu pour le ressentir. L'archeuesque nous conduisit à son église, conuoqua tous les religieux, et, après auoir chanté plusieurs pseaumes, il nous reuestit chacun d'vne belle chappe sur le dos. Et,

(1) Le mot *Vartabet,* et non *Vartabiet*, est un titre ecclésiastique donné aux dignitaires des rites unis de l'Orient par leurs corréligionnaires.

nous ayant fait asseoir dans une chaire, au milieu de l'eglise, il nous laua les pieds l'vn après l'autre auec des roses et fleurs. Cela finy, il prit luy mesme le bassin, et, ayant trempé vn gros bouquet de fleurs dans l'eau dont on nous auoit laué les pieds, il s'en mit sur la teste, puis en aspergea sur la teste de tous les assistans, pour monstrer la reuerence qu'ils portoient aux pieds de ceux qui, comme les apostres, vont par le monde euangeliser la paix. Cela fait, il nous vint embrasser et baiser, et après luy tous les autres religieux, puis nous mena reposer dans une belle chambre toute couverte de beaux grands tapis, et garnie de beaux coussins, et nous traitta au mieux qu'il put. Durant ce temps là, nous fusmes visitez de quantité des principaux marchands armeniens, et entre tous de Coagé-Nazar et de tous ses nepueux, qui sont tous fort puissants près du Roy, et dont l'amitié nous pouuoit seruir de beaucoup, comme elle a fait après.

IX

Le P. Pacifique se dispose à se rendre auprès du Roi de Perse, à Casbin.

«Nous descouurimes nos desseins et les subiects de nostre venue à Coagé-Nazar, et le priasmes, voire le fismes prier par son archeuesque, de nous bien conseiller la manière selon laquelle nous nous deuions comporter auec le Roy pour luy

faire nostre demande, le suppliant humblement de nous y assister, l'asseurant que la demeure de nos religieux en ces quartiers-là ne seroit que pour leur contentement et leur seruice : ce qu'il agréa fort, disant que son beau-frere, qui auoit esté à Paris, luy auoit dit qui nous estions, et qu'il y avait longtemps qu'il nous attendoit pour se reuancher du plaisir que nous luy auions fait en France, et à trois autres armeniens ; qu'au reste le Roy l'auoit mandé, et que dans deux iours il allait à la cour, où il ne manqueroit de faire recit à Sa Majesté quels gens nous estions, et ce que nous desirions, se promettant que, quand Elle sçauroit nostre arriuée en Aspahan, Elle nous envoyeroit querir.

— « Mais il seroit bon, dit Coagé-Nazar, que vous eussiez quelque petit present de peu de valeur, mais curieux, pour presenter à Sa Majesté, pour monstrer l'estime que vous faites d'Elle. Et vous asseure qu'il le tiendra fort cher. »

— « Nous n'auons rien, luy dismes nous, sinon les pourtraicts de nostre Roy Très-Chrestien, de la Royne sa mere, et de la Royne, que nous auons exprès demandez de Leurs Majestés, pour les apporter en Perse et donner à Cha-Abbas. »

— « Bon ! dit ce bonhomme, voilà qui est bien : ie vous prie que ie le voye. »

« Nous luy monstrasmes, et les trouua si excellens et dignes de Sa Majesté, qu'il nous asseura que iamais nous ne luy pourrions faire present de chose plus desirée de luy, pour l'affection et inclination qu'il auoit pour le Roy de France. Il se part là-dessus, s'en va à la cour, et fait recit

au Roy de tout ce que dessus, qui luy causa vne impatience de nous voir, et nous attendoit tousiours auec désir de nous bien receuoir et nous donner audience à nostre goust.

« Cependant, le R. P. Iean Tadée, prouincial des RR. PP. Carmes Deschaussez, homme très-signalé et en credit par toute la Perse, fondateur de leur ordre en ce royaume, bien voulu du Roy et de tous les grands, nous vint visiter chez l'archeuesque, et, par ses semonces pleines d'honneur, nous obligea d'aller demeurer chez eux, où nous fusmes tres bien receus, monstrant auoir à gré nostre demeure en ces pays, ainsi que les Reuerends Peres Augustins, qui par leur charité et honnesteté estoient jaloux que nous ne prenions pas premierement leur maison.

« Au logis des Reuerends Peres Carmes, nous vint visiter deux fois le capitaine des anglois et celui des hollandois ; et l'anglois nous inuita à à disner chez luy auec le Reuerend Pere Iean et le R. P. Prieur des Augustins. Nous y fusmes, et nous traitta fort bien.

« Dix jours estant escoulez, arriuant la feste de sainct Nicolas de Tolentin, le Reuerend Pere Prieur des Augustins nous ayant inuité à la messe et à disner, quand nous fusmes au couuent, il ne nous voulut plus laisser sortir, et dit qu'il vouloit auoir sa part, aussi bien que les Reuerends Peres Carmes. Nous y demeurasmes donc le reste du temps, iusques à ce que nous eussions vne maison, et y receusmes des charitez et caresses qui ne se peuuent dire, attendant tousiours qu'il se presentast quelque compagnie pour nous

ioindre à elle et aller à la cour.

« Mais le capitaine des anglois nous conseilla de visiter, auant que partir, vn seigneur persian nommé Molain-Bey, intendant sur tout le commerce et toutes les monnoyes de Perse, et creature du fauori du Roy nommé Mamet-Ally-Bey, et que nous le priassions de nous donner quelque lettre de recommandation audit seigneur Mamet-Ally-Bey. Nous y fusmes donc : le Reuerend Pere Iean nous y voulut luy mesme conduire, et le capitaine anglois nous donna son truchement.

« Il ne se peut dire le bon accueil que nous fit ce seigneur, tenant à faueur que nous nous estions adressez premierement à luy, qui auoit, disoit-il, toutes les passions du monde de voir des françois dans la Perse. Pour ce, il s'offrit à nous donner une lettre de faueur pour son maistre et seigneur : ainsi nommoit-il Mamet-Ally-Bey. De fait, quelques iours après, l'allant visiter vne autre fois, il nous fit escrire par son secrétaire la lettre qui suit, qu'il dicta...

X

Le Roi prévient le P. Pacifique, et l'invite à venir à sa cour.

« Auec la lettre susdite et la bonne espérance que nous auoit donnée Coagé-Nazar, de nous fauoriser auprès du Roy, nous prismes resolution de partir d'Aspahan et nous en aller à la cour, en la ville de Casbin, esloignée de plus de cent



lieues d'Aspahan. Or, vous noterez qu'à peine fusmes-nous partis d'Aspahan, qu'un courrier arriua, enuoyé exprès du Roy pour nous querir, auec vne lettre par laquelle Sa Majesté nous faisoit la bien-venue, et nous conuioit de l'aller trouuer à Casbin. Mais, comme le courrier apprit en Aspahan que nous estions partis, il retourna soudain sur ses pas, et, nous ayant ratrapez, donné le salut et fait la bien-venue de la part de son Maistre, nous consigna la lettre suiuante, bullée du grand sceau royal, et escrite vne partie en lettres d'or, et l'autre partie d'encre commune :

A DIEV TRÈS-HAVT ET GLORIEVX

Gloire et empire pour iamais !

« Commandement royal a esté donné à ce qu'il « apparoisse à chacun que des Peres religieux « Capucins, tres-excellents, de haute grandeur, « bons, pieux, et de grande renommée par tous « les magistrats chrestiens, choisis et triez comme « des soleils dans le gouuernement et regime de « France, meritent d'estre preuenus de Nous de « graces infinies et blandices royales. Il Nous a « esté notifié plus clair que le soleil comme leurs « Reuerences sont venues des pays et costez d'ex- « cellente et sublime gloire et renommée, et de « tres-haute Majesté le Roy de France, couronné « du soleil, que Nous tenons au lieu de Nostre « frère tres respecté, honoré et aymé. Soyez donc « les bien venus, puisque vous Nous auez apporté « la paix et le salut, et, tant pour vostre bienvenue

« que pour ce que vous Nous auez apporté nou-
« uelle dela parfaite santé de ce Nostre très-cher
« frère, de haute et sublime généalogie, Nous
« Nous sommes grandement resioüy. Aussi est-il
« nécesaire qu'en quelque sorte et maniere que
« ce soit vous receuiez les graces et prerogatiues
« qui vous sont reseruées et preparées de Nous
« auec tel goust et propension de nostre cœur,
« qu'il ne se peut expliquer. Approchez-vous
« donc deNostre cour royale, à celle fin que, par
« vne illustre amplification, deosculation ou acco-
« lade, vous soyez annoblis et agrandis, parce
« que la propension de Nostre cœur se penche
« deuers vous. Donné à Casbin, au mois de sep-
« tembre 1628. »

XI

Le P. Pacifique arrive à Casbin, et y est l'objet des prévenances du Roi.

« Pensez si cette lettre n'estoit pas plus que suffisante pour nous donner courage en nostre poursuitte, nous voyans ainsi preuenus d'vn si grand Roy, et d'vn Roy d'vne foy contraire à la nostre, qui ne pouuoit espérer de nous aucune chose qui luy fust utile. Qui est le prince chrestien qui en auroit fait autant ? Vous serez encore bien plus estonnez quand vous entendrez le soing que Sa Majesté eut à ce que, à nostre arriuée, qui luy fut soudain rapportée, nous fussions bien receus

et pourueus de toutes choses nécessaires, tant pour le logement que pour la nourriture. Car, si tost qu'Elle sceut que nous estions arriuez, Elle enuoya soudain le commandement suivant à Coagé-Nazar de prendre soin de nous : lequel commandement nous retirasmes des mains dudict personnage pour nostre contentement, que nous fismes translater et mettre en françois mot à mot, comme il ensuit :

« Le commandement que Nous vous enuoyons « est de Nous, et à vous, ô Coagé-Nazar Iolfalin, « auec intention que le grand Pere qui est venu « de France soit le bien-venu, bien trouué et bien « traitté, et de tout ce qu'il aura de besoing vous « luy pouruoyez. Que pas vn de nos soldats ne « luy fasse aucun desplaisir. Et prenez garde de « luy faire l'honneur qui luy conuient, et le regar- « dez d'vn bon œil pour le respect de mon Altesse, « et sçachez que tout ce que vous luy ferez par- « uiendra iusques à moy. Pensez qu'il est esloigné « de son païs. Receuez-le, honorez-le, et le « caressez, parce qu'il repose icy dessous mon « ombre. En somme, faites-luy si bien, qu'il ne « luy semble point estre forestier et estranger, « mais en son propre païs. »

« Se peut-il trouuer des paroles d'vn pere, pour le soin d'vn enfant bien aymé, plus douces, plus tendres et plus amoureuses que les paroles susdites d'vn roy mahometan pour un religieux chrestien ? Qui est celuy qui, entendant cecy, ne dise aussi tost que ce sont des coups du ciel, et que, les cœurs des roys estans, comme dit l'Escriture saincte, entre les mains de Dieu, il les

gouuerne à son plaisir, et les fait pencher où il luy plaist, ainsi qu'il fit pencher vers nous le cœur de ce grand Roy, contre l'attente de tout le monde et de nous mesmes.

« En vertu du commandement susdit, Coagé-Nazar nous vint trouuer et offrir de la part du Roy le logement, et nous destina des hommes pour le soin de nostre viure. Auquel je respondis que ie remerciois tres-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'Elle nous faisoit, et luy de sa bonne amitié, de la peine qu'il prenoit et vouloit prendre pour nous, mais que nous ne pouuions accepter cette offre, pour plusieurs raisons. La première, qu'il ne conuenoit nullement à la condition d'vn religieux de ma profession de receuoir ces honneurs, qui n'appartenoient qu'à vn ambassadeur. La seconde, que, n'estant point ambassadeur, et estant preiudiciable à nos desseins que l'on me tinst pour tel, si i'acceptois ces honneurs ie n'en pourrois iamais oster la créance de tous les esprits des grands et du peuple, surtout des anglois et hollandois, qui demeurent sous ce soupçon nonobstant les asseurances que ie leur auois données du contraire. Finalement, que, desirant me faire cognoistre au Roy, à toute la cour et à tout le peuple, pour tel que i'estois, et qu'en ma personne chacun vist l'esprit de mon ordre, je suppliois Sa Majesté de me laisser dans les exercices ordinaires de ma profession capucine, qui estoient l'incommodité, la peine, la souffrance, l'humilité, la pauureté et le mespris, et pour ce, que je me contentois de la meschante chambre que i'auois dans le lieu public, qui estoit le cara-

vansara (sic) où logeoient les carauanes, et que le logement qui suffisoit pour mon asne estoit encore assez noble et suffisant pour moy.

« Dieu sçait si ma réponse tomba en terre !

« Coagé-Nazar me laisse sur cette résolution, et va donner cette response au Roy, lequel, y ayant pris grand plaisir, s'attacha particulièrement à à ce que i'auois dit que le logement de mon asne estoit suffisant encore pour moy. Et, se mettant à rire, il se tourna vers les seigneurs qui estoient autour de luy, disant :

— « Oyez, oyez la response de ce bon Pere, qui « dit qu'il ne veut point de plus beau logement « que celuy de son asne. Vrayement, il faut au « moins auoir soing de cet asne, puisque le Pere « ne veut point qu'on aye soing de sa personne. « N'a-t-il pas aussi des cheuaux, dit le Roy à « Coagé-Nazar ? »

— « Non, Seigneur, il n'en a point.

— « Oh ! bien, donc, qu'on nourrisse bien cet « asne, et qu'on porte au Pere au moins tous les « iours vne bouteille de mon vin ; car il n'en « trouueroit point en la ville, et les eauës (sic) ne « vallent rien icy. »

« Cela se passa ainsi, et demeuray dedans ma pauureté, qui m'acquit plus d'honneur et de credit que n'eusse fait l'acceptation des offres qui n'auoient esté faites. Il est bien vray que ie le payois cher, comme vous entendrez cy après ; car ie souffris ce que peut vn homme sans mourir : mais, quoi ! le mal n'estoit que pour moi, et l'honneur en reuint à Dieu.

XII

Audiences royales.

« *Estant* ainsi arriué, ie commençay à mesnager mon fait auprès du Roy, tousiours par le conseil et assistance de mon bon Coagé-Nazar, qui me seconda très-fidèlement. De dire maintenant ce qui se passa dans les audiences que me donna Sa Majesté, et les propos qui se tindrent par l'entremise des ministres de son Estat, ce sont lettres blanches qui ne se peuuent voir sur le papier : il suffit de vous dire icy que mes demandes me furent tres-liberalement accordées, voire me fut donné plus que ie ne demandois. Car, ayant supplié humblement Sa Majesté, pour l'amour de Dieu, et en faueur de mon Roy, de me permettre d'achepter deux petites maisons, vne en sa ville capitale d'Aspahan et l'autre en Babylone, il respondit :

— « Vous me demandez licence de les achepter, « et ie les vous veux donner. »

— « Seigneur, luy dis-ie, puisqu'il plaist à « Vostre Majesté me faire cette grâce en faueur « de mon Roy, ie me contente que ce soient de pe- « tites maisons, suffisantes pour un petit hospice. »

— « Vous me les demandez petites, et ie vous « les veux donner grandes et belles. »

— « Non, seigneur, c'est trop pour de pauures « religieux. »

— « Si c'est trop pour vous, dit le Roy, ce n'est « pas trop pour Cha-Abbas (ce n'est pas trop pour « le Roy de Perse, vouloit-il dire). Et parce que « vous m'auez dit que vostre vie est de mendier, « ie veux vous donner vne maison, en ma ville « d'Aspahan, où vous y trouuerez du vin, y ayant « de belles treilles, du poisson, la riuière passant « dedans, des fruicts et herbages, et du bois pour « pour vous chauffer. »

« Si bien qu'il ne voulut pas specifier la maison dans son commandement au Vizier (sic) d'Aspahan; il commanda neantmoins de bouche à Coagé-Nazar et à d'autres de dire au Vizier de sa part qu'il nous donnast la maison de Cazi-Lan, maison royale, disant qu'il la donnoit au Roy de France, son frère, pour les Peres Capucins de son pays. Et c'est vne maison qui, en France, vaudroit cent mille escus auec les iardins qui l'accompagnent.

« Le Roy m'ayant ainsi promis d'accorder ma demande, il me fit dire en secret qu'il me vouloit traitter, et qu'il vouloit que ie reseruasse à luy presenter les pourtraits de Leurs Majestés Très-Chrestiennes au commencement du souper : ce que je fis.

« Peu de iours après, donc, il m'enuoya querir pour souper. Et me mena-t-on dans son iardin royal, au milieu duquel y auoit vn bel estang carré tout enuironné de grands arbres, soubz lesquels il fit tapisser par terre tout vn costé de cet estang, auec de grands tapis tout de soye et d'or. Le long du riuage, il y auoit trois rangées de vases d'or de toutes façons, vn pied loing l'vn de l'autre, et entre chacun vn plat d'or plein de

fruits de diuerses façons. Vn peu plus en arriere, esloigné du bord de l'estang d'vne toise et demie, souz les arbres, ont fit asseoir tous les grands du royaume, et y auoit plus de cent personnes assis sur les tapis, à la mode du pays. Et me fit-on asseoir entre Coagé-Nazar et celui qui à present gouverne le royaume, dont i'ay oublié le nom. A vn autre costé de l'estang, y auoit quatre ou cinq rangées de soldats de la garde du Roy, prés à prés, tres-bien couuerts, appuyez sur vn baston, et l'harquebuze penduë sous le bras auec un cordon. L'autre costé de l'estang estoit garny de cheuaux de parade, la teste tournée vers nous, que des estafiers tenoient en laisse. L'autre costé estoit libre.

« Et de là nous commençames à voir venir du bout du jardin vne grande procession d'hommes bien couuerts, portant chacun sur leur teste vn grand bassin d'or, couuert d'vn haut couuercle d'or, dans lesquels estoit le seruice pour souper. Et ainsi fusmes seruis, y ayant vn de ces bassins entre deux hommes, et vne autre grande escuelle d'or pleine de jus de citron temperé par le sucre, l'eau de rose et le musque, et une cuillier dedans : cela est pour remettre l'appétit ; on en prend vne cuillerée après auoir mangé vn peu. Et nous seruoient à boire dans des tasses d'or de ieunes enfans de treize ou quatorze ans, tres-beaux, auec de longs cheueux et vne juppe ou garde-robbe double, tout de soye ouuragée, comme des ieunes filles.

« Sur la fin du souper, qu'il estoit encore grand iour, voicy le Roy qui vient, et, s'estant assis

dans une chaire au milieu de cette rangée de personnes qui soupoient souz ces arbres, nous nous leuasmes tous, et moy on me fit approcher à quatre ou cinq pas près du Roy, et me fit-on arrester. Aussi tost voicy venir vn bacha de Turquie, de la prouince de Romelie, auec deux autres grands, qui auec luy s'estoient fuis de Turquie, et se venoient rendre à l'obéissance de Sa Majesté, auec le kekeya, ou lieutenant d'Abaza, bacha d'Erzeroum, qui tous quatre se vindrent jetter aux pieds du Roy, les baisant. Et Sa Majesté, les receuant pour ses subjects, leur ietta à chacun vne belle veste, ou robbe, de soye fourrée, dont il les reuestit. Cela fait, il se leua et se vint asseoir, sur le bord de l'estang, au milieu de ces trois rangées de vases d'or, où estoit le dessert, et s'assit à bas sur les tapis comme les autres à l'accoustumée, et aussi tost m'appela, disant : « Où est le Pere ? Où est le Pere ? »

Le cam de Chiras, qui est le premier prince, et Mamet-Alli-Bey, le fauory, me prirent et me dirent : « Les subiects du Roy luy baisent les pieds ; mais pour vous, suffit que vous preniez la main, » ce que je fis. Et Sa Majesté, m'embrassant deuant tout ce peuple, me fit la bienvenue comme si ie fusse arriué de nouueau, et, me prenant par la main, me fit asseoir près d'Elle et de son petit-fils heritier de sa couronne, qui règne maintenant. Et, me tenant la main sur l'espaule, me fit beaucoup de questions que ie serois trop long à descrire, qui pourtant sont tres-agreables.

« Ie prins mon temps, sur la fin d'vn discours, pour luy presenter mes tableaux, et, ayant fait signe à mon homme qui les tenait cachez, il s'approcha, et, me leuant doucement, auec licence du Roy, ie les descouuris. Aussi tost il se les fit tenir deuant luy par trois princes, disant que les princes deuoient estre maniez par des princes. Et moy ie les offris au Roy deuant toute sa cour, auec ces mesmes paroles, que i'auois bien premeditées, en langue turquesque.

« Seigneur, Vostre Majesté a sceu, par aucuns « de ses subiects armeniens qui estoient à Paris « il y a trois ans, comme le Roy de France, mon « prince et mon seigneur, auoit enuoyé vn gentil-« homme de sa cour nommé Monsieur des Hayes, « gentilhomme fort accompli et de mérite, pour « venir saluer Vostre Majesté de sa part, L'asseurer « de la grande inclination qu'il auoit en son cœur « pour L'honorer et aymer, tant pour la grande re-« nommée que vostre valeur et vos victoires glo-« rieuses vous ont acquise, que pour la grande « liberté que vous donnez aux chrestiens sur les ro-« yaumes de vostre obeissance, comme aussi pour « vous remercier du bon accueil que tous les « subiects de France venus en ces quartiers « disent auoir receu de vous : auec lesquels vous « auez tesmoigné desirer grandement la pratique « et le commerce dont il auoit ordre de vous « entretenir, et non moy. Aussi Vostre Majesté « a-t'Elle appris, il y a quelques sept ou huicts mois, « par deux ieunes gentils-hommes françois qui « sont venus icy pour voir vostre païs, comme « ledit gentil-homme enuoyé du Roy, ayant pris

« son chemin par Constantinople. il l'a trouué « fermé pour luy, et s'en est retourné. Maintenant, « Seigneur, Vostre Majesté verra comme les lettres « et armes du Roy de France, mon prince, n'ayant « peu trouuer passage soubs la sauue-garde d'vn « grand selon le monde, sa propre personne et « toute sa famille l'a trouué souz la conduite d'un « pauure religieux. De maniere que voilà mon « Roy luy mesme qui, en cette effigie, se rend « present à vous auec ce qu'il a de plus cher, sa « mère et son espouse, et reçoiuent, non moy qui « ne suis rien, tous ces honneurs que Vostre « Majesté m'a icy preparés. Et m'asseure que, « lors que i'escriray ces choses en France, les « dons qu'Elle nous a fait de deux maisons en « faueur de mon prince, il en aura de la ioye, et « s'en ressentira. Ayez donc à gré, ô grand Roy, « cette visite que vous donne, par cette effigie, le « plus grand monarque de la chrestienté, et l'af- « fection auec laquelle ie vous l'ay apportée de « si loing. »

« Non, si vous eussiez veu les gestes et sentiments de ioye que le Roy monstroit de ce que ie luy disois, et le contentement qu'en receuoyent ces princes et seigneurs qui tenoient ces tableaux, et les autres grands qui estoient presens, les larmes de douceur vous fussent venues aux yeux. Ces seigneurs mesmes me dirent puis apres en particulier qu'il estoit impossible d'offrir ces pourtraicts auec des paroles plus sensibles à Sa Majesté, qui ne peut iamais cacher son sentiment vn quart d'heure.

« Il fallut qu'il monstrast publiquement l'esprit

et le sentiment qui le possedoit ; car, sur l'heure mesme, ce bacha de Romelie qui lui auoit naguere rendu obeissance, ayant entendu que c'estoit le Roy de France, il demanda qui estoit ce Roy de France. Le Roy Abbas, l'ayant entendu, se tourna vers luy, et, les yeux pleins de feu, tout en colère, luy dit :

« Comment ! Qui est ce Roy de France ! Est-il « possible que vous, qui auez tousiours esté vassal « de l'Empereur de Constantinople, auec lequel « il a alliance entretenue par ses ambassadeurs, « ne sçachiez pas qui est ce Roy de France ? Ie « veux que vous sçachiez que ce prince-là, que « vous voyez, est le plus grand Roy qui soit au « monde. Et n'en parlez pas davantage. »

« Aussitost, le cam de Chiras fit signe à ce bacha qu'il se teust, voulant dire qu'il ne falloit point se mettre en hazard d'esprouuer la colere du Roy, qui se passa sur vne rencontre qui agréa autant à Sa Majesté que le premier luy auoit despleu.

« Car, tandis que ces princes tenoient comme i'ay dit les pourtraits susdits, le Roy apperceut vn bon vieillard, de ses courtisans, qui, ayant les yeux fichez sur le pourtrait de la Royne mere, estoit tellement abismé en la contemplation de la beauté, bonne grace, modestie et majesté de cette princesse, que, ne songeant plus où il estoit, ny que le Roi le regardast, les larmes d'affection luy tomboient des yeux. Ce qu'ayant attentiuement consideré le Roy, il le resueilla comme d'vn sommeil, et luy dit brusquement :

— « Hé bien ! Que vous en semble ? Voudriez- « vous pas bien que ie vous eusse donné cette

« princesse ? »

« Ce bon seigneur, retournant subitement à soy, fit une response au Roy qui meritoit bien que ie la notasse :

—« Ho, Seigneur, respondit-il, à Dieu ne plaise « que ie la desire : vne princesse telle que celle- « là ne peut et de doit estre gardée condignement « que par vn grand monarque semblable au Roy « Abbas : luy seul, en cet empire, est digne de « la posseder. »

— « Vous faites bien, dit le Roy, de ne pas la « la desirer ; car aussi bien n'est-elle pas pour « vous. »

« Et après que chacun eust admiré ces pourtraits, tasté auec les mains comme doubtant qu'ils fussent de chair, le Roy les enuoya porter dans son cabinet, et, m'ayant fait encore asseoir pres de Sa Majesté, on se mit à manger le dessert et à boire.

« On demeura ainsi iusques à trois heures de nuit, et, des que la nuit commença, voicy quantité de pages qui apporterent des lampes toutes d'or, en forme de chandeliers, qui auoient chacun vn beau bassin d'or soubs le pied, afin que, tombant de l'huyle, elle ne gastast les tapis. Et estoient posées de deux pas en deux pas. Et du costé des soldats y auoit de grands fallots, encore tous d'or.

« Ainsi se passa vne partie de la nuit, en laquelle le Roy fit tant boire ces turcs nouueaux venus, qu'ils voyoient plus de lampes qu'il n'y en auoit.

XIII

Maladie du P. Pacifique. Dernière audience, dans laquelle le Roi le charge d'une lettre et de messages secrets pour Louis XIII.

« Deux ou trois iours apres, ie tombay grie-fuement malade, d'une dissenterie causée par ces eauës salées, dont ie pensay mourir, n'ayant autre lict que la terre, et autre medecine que de l'eau et des raues, ne pouvant rien manger de leurs viandes, ny boire ce vin que le Roy m'en-uoyoit.

« Enfin, reuenu en conualescence, ie commençay mes depesches et commandemens par escript pour l'establissement de nos deux hospices d'Aspahan et de Babylone : ce que Sa Majesté me fit promptement expédier, et me les enuoya, à sçauoir : vn commandement au Vizier d'Aspahan, et vn autre au Cam de Babylone, qui sont tels que vous y pourrez remarquer vne grande affection de ce prince vers la personne du Roy Tres-Chrestien, et vne tendresse de cœur nompareille pour nous :

« COMMANDEMENT de Celuy qui gouuerne
« dans le monde est donné pour estre manifesté
« au tres-noble Vizier prince de Mehemmet-Za-
« her (c'est à dire pur vizier de la maison impé-
« riale d'Aspahan), à ce qu'il sçache pour certain
« qu'à ces religieux Capucins subiects du roy de

« haute gloire le Roy de France couronné du « soleil, leur volonté est d'habiter en la ville « metropolitaine susdite. C'est pourquoi il est « necessaire que la maison soit destinée pour « l'amour d'eux, en laquelle vous les ferez habi- « ter avec honneur, faueurs et graces. Et de tout « ceci gardez de ne rien transgresser. Et quant « à ce qui touche à vostre office enuers ces Peres « et leur continuel estat, il est necessaire que « vous soyez tres-diligent et prompt, obser- « uant leurs besoings. Et que l'on me donne « souvent aduis de toutes leurs affaires et pre- « tentions qu'ils pourront avoir, à ce que auec « parfait honneur ie leur y satisfasse. Et que « toutes ces choses se mettent en exécution, « chacune en particulier, et que chacun sçache « que ce commandement est stable et vray. « Donné au mois d'octobre 1038, selon les Maho- « métans, et des chrestiens mil six cens vingt- « huict. »

« COMMANDEMENT de celuy qui gouverne « dans le monde est donné pour estre manifesté « à l'excellent gouuerneur de grand et illustre « domaine, grandement releué et annobly en « dignité, nourrisson d'Ally le prophéte, Cephy « Coly, cam, capitaine général des armées qui « sont autour de Babylone, subiect du Roy qui « est protecteur d'icelle région, et la gouuerne « auec faueur et graces royales. Estant ainsi que « des Religieux Capucins, subiects de la Très- « Haute Majesté du Roy de France, couronné du « soleil, ont volonté d'habiter en la maison de

« paix, Babylone, il est nécessaire que, pour « l'amour d'eux, maison leur soit destinée. Et « vous aurez grand soin, cure et solicitude d'i- « ceux. Faites qu'ils soient receus auec honneur, « et qu'on n'oublie rien à leur faire caresse. « Donné au mois d'octobre 1038 de Mehemmet, « et des chrestiens mil six cent vingt-huict. »

« Estant muny de ces deux commandements, rendant graces à Nostre Seigneur avec beaucoup de ioye de ce que i'auois obtenu ces faueurs, je me disposois à partir de la cour; mais le Roy, m'ayant fait arrester, me dit qu'il desiroit vn service de moy. Ie luy dis qu'il n'y auoit rien au monde que ie ne fisse pour l'obeïr, luy estant obligé, comme i'estais, pour tout mon ordre.

« Ie desire, dit-il, que pour l'amour de moy « vous alliez faire vn voyage en France, et por- « tiez vne lettre que ie vous donneray à nostre « tres-cher frere le Roy de France, et luy com- « muniquiez vn memoire que ie vous donneray « à part, et quelque chose que ie vous diray. »

« A quoy ie respondis que, veu ma precedente maladie et autres incommoditez corporelles, ma grande faiblesse et les douleurs que ie souffrois par le mauuais rencontre des montures du païs, ie doutois fort de pouuoir accomplir vn si long et difficile voyage, mais que, s'il vouloit, ie me chargerois de faire tenir ces lettres entre les mains de mes superieurs, auec les memoires, qui mesnageroient aupres de Sa Majesté Tres-Chrestienne l'amitié et l'alliance qu'il desiroit :

— « Non, non, dit Abbas, les lettres des Rois

« ne s'enuoyent pas aux autres Rois par mains
« de messagers communs, mais par personnes
« expres, et i'entends que vous alliez en cette
« qualité. Ne me refusez pas cela : faites-le pour
« l'amour de moy ; Dieu vous donnera des forces
« suffisantes, et moy je vous donneray cheuaux
« et argent. »

« Memet-Alli-Bey et Coagé-Nazar m'ayans fait signe de ne point refuser le Roy, ie le remerciay tres-humblement quant à l'argent, disant que ie n'estois point homme d'argent, que les honneurs et graces qu'il m'auoit faits me suffisoient, et que, des aumosnes qui m'auoient esté faites de France, mon homme disoit qu'il m'en restoit suffisamment pour retourner iusqu'en Alep, où ie trouuerois des François qui me feroient passer la mer pour l'amour de Dieu. Quant aux cheuaux, ie n'en voulois non plus, estans trop difficiles à entretenir, mais que i'accepterois volontiers vn petit mulet qui ne fust pas plus grand que mon asne, et qui me portast doucement : ce que le Roy accepta, disant :

— « Allez-vous-en premierement en Aspahan
« à mon Vizier, pour prendre possession de vostre
« maison. Puis, y ayant laissé vn de vos compa-
« gnons, allez-vous-en en Babylone, et en faites
« autant, y laissant un de vos frères, et passez
« outre et en ramenez d'autres. Mais en quel
« temps pourrez vous bien estre de retour ? »

— « Dans un an tout au plus, respondis-je. »

— « Or sus, allez et reuenez le plus tost que
« vous pourrez. »

« Là dessus ie pris congé, me chargeai de la

lettre de Sa Majesté, enfermée dans vne bourse d'vn pied et demy de longueur, large d'vn demy pied, laquelle estoit d'vne estoffe à fonds d'or. De chasque costé y auoit la figure d'vne femme persiane releuée de soye, auec les couleurs au naturel. La bourse estoit fermée ; son cachet estoit dessus, de cire d'Espagne verte. Et me fut donné vne copie de la lettre du Roy, afin qu'auant de partir de Perse ie la fisse translater en langue françoise, pour la donner à Sa Majesté Tres-Chrestienne, accompagnée de la persiane, au cas qu'en France il ne se trouuast aucun interprete.

« Et, comme il n'y auoit rien de secret dans icelle, ains chose qui deuoit estre sceuë de tout le monde, à ce qu'on voye l'estat que ce grand monarque fait de la personne du Roy de France Louis XIII, ie les ay mises icy en éuidence, apres en auoir donné l'original à Sa Majesté Tres-Chrestienne au milieu de son armée.

« Voicy la lettre. Nottez la bien, car elle est pleine de pointes d'esprit et de grand sentiment d'amitié; et verrez que les esprits persians ne sont pas lourdaux. Vous verrez partout vn style simple et tout astrologic...

XIV

LETTRE DV ROY DE PERSE ABBAS

A LA MAJESTÉ TRES-CHRESTIENNE

DU ROY DE FRANCE LOVYS LE IUSTE

XIII du nom

(Ce tiltre estoit en lettres d'or).

« Dieu soit lové et exalté.

« Le soleil du monde, de la majesté, de l'hon-« neur et de l'acceptation, est la présence du Roy « des royaumes de France.

« A la présence de tout l'ordre céleste, du gra-« cieux aspect lunaire, de la subtilité intellec-« tuelle de Mercure, de l'amiable conuersation de « Vénus, de la splendeur du Soleil, de la victoire « Martiale, de la fortune de Iupiter, et de la « sublime grandeur de Saturne, de la force du « Lyon, de la valeur du Roy Rustan, et de la « splendeur de Darius et de Giara, les exercices « et armées desquels ne se pouuoient non plus « nombrer que les estoiles du ciel, la couronne « duquel et la gloire duquel, et la gloire de tout « de que dessus, est nostre beau soleil qui em-« brasse le monde et reluit auec parfaite splen-« deur, le Roy de France Louis XIII, à qui Dieu « donne bonne et heureuse fin, auquel puisse « arriuer pour sort la multitude de toute exalta-« tion et sublimité. La quantité de tous les hon-

« neurs du monde qui sont ornez d'amitié, c'est
« à dire tous les honneurs qui par amour sont
« rendus aux hommes, soient choisis et triez, et
« vous soient enuoyez à Nostre souhait. Ce que
« Nous vous faisons maintenant sçauoir, à vous,
« dis-je, sur qui la grace de Dieu se puisse
« infondre, est que Nous vous coniurons qu'entre
« nous l'édifice de parfaite amitié et concorde
« soit immuable pour iamais, que les fondements
« et colonnes de la familiarité soient stabiliées
« auec toute perfection et complaisance ; et c'est
« ce que sur tout Nous recherchons de vos amou-
« reux et releuez regards, de manière que tout
« ce que nous desirerons l'vn de l'autre ne soit
« iamais caché ni retenu. En outre, Nous donnons
« aduis à vostre haute sapience que desia est
« arriué à Nous vn de vos apostres, sorty de
« vostre païs et de vos costez (il vse de ce terme :
« le venerable P. Pacifique), qui Nous a fait pre-
« sent de l'image acceptable qui ressemble à
« vostre haute personne et sublime presence,
« effigié par main de maistre tres excellent ; de
« maniere qu'à present est desia changée l'amitié
« corporelle qui estoit entre nous, par le moyen de
« la spirituelle, et l'allégresse que Nous auons
« ressentie en Nous mesme, vous voyant ainsi,
« Nous a fait croire que le jardin de nostre amitié
« commençoit à fleurir de nouueau. Car Nous
« auons ressenty peu moins de ioye, voyant cette
« effigie, que si Nous auions veu son illustre pre-
« sence et ioüy de sa splendide conuersation.
« Ainsi est adioustée amitié sur amitié, se verifiant
« en cecy ce que dit vn de nos poëtes : *Entre*

« *moy et mon amy il y a vn attrait si puissant*
« *que, si ie ne puis aller à luy, il court à moy.*
« Et l'effect que Nous attendons de tout cecy
« est que l'amitié et vnion qui est entre nous
« deux soit eternelle. Et tout ce qui occurrera à
« vostre pensée, tout ce que vostre noble memoire
« pourra imaginer en quoy Nous la puissions
« contenter par deça, qu'elle le manifeste à son
« amy, à ce qu'il le mette en exécution, et l'ache-
« mine à sa perfection selon qu'il en aura les
« aduis. Et sigillons et fermons la lettre auec
« l'amitié, pour cause de briefueté, priant Dieu
« pour la longueur de vostre vie et pour la durée
« de vostre regne iusques au iour du Iugement.
« Donné à Casbin, le mois d'octobre 1038 des
« années de Mehemmet, et des chrestiens mil
« six cens vingt-huict (1). »

XV

Retour du P. Pacifique à Ispahan. Dernières attentions bienveillantes du Roi. Passage à Bagdad.

« Si tost que ie me vis muny de tous les commandements du Roy, ie songeay à m'en retourner

(1) Nous avons rencontré, à la bibliothèque d'Inguimbert, dans la Collection des Mss de Peiresc, tome VIII, folio 104, une copie de cette lettre, mais entachée de non-sens et dépréciée par des lacunes, dont la faute est sans doute provenue des copistes.

en Aspahan, veu mesme que Coagé-Nazar s'y enretournoit. Mais Mamet-Ally-Bey me dit que i'eusse vn peu de patience, que le Roy s'estoit enfermé pour quelque affaire suruenue, et qu'apres cela Sa Majesté me vouloit Elle mesme donner vn mulet de son escurie tel que ie le desirois, et quelque chose qu'Elle vouloit enuoyer au Roy de France, non en qualité de present, parce qu'Elle n'auoit rien en tout son païs qui fust digne d'estre presenté à vn si grand Roy, ny accepté de luy, mais seulement pour l'entretenir au souuenir qu'Elle desiroit de luy. Ie luy promis d'attendre en Aspahan, où i'allois tousiours preparer nostre hospice.

« Ie me partis donc de Casbin le trois ou quatriesme iour de nouembre mil six cens vingthuict, et en douze iours i'arriuay en Aspahan, où si tost que ie fus arriué, auant que donner le commandement du Roy au Vizier, ie m'en allay le faire enregistrer chez le Cady, et en tiray des coppies d'iceluy, bullées de son sceau, pour les garder. Et comme ie dis au Cady que ie le suppliois de ne point attendre d'argent ny de present de moy, et que ie n'en auois point : « Comment, « de l'argent, me dit-il ! Vous vous moquez de « moy ? Non seulement mes fatigues pour escrire, « mais encore tout ce qui est en ma maison est à « vostre seruice, et vous coniure de me venir « voir souuent et disner auec moy. » I'enuoyay vne fois le P. Gabriel le visiter, n'y pouuant aller, il quitta toute sa compagnie pour l'entretenir, se resiouissant de ce qu'il commençoit desia à parler persian.

« Mon commandement enregistré, ie le portay au Vizier, qui le receut auec reuerence, me fit preparer la maison, et m'enuoya les clefs au logis des Peres Augustins, où nous demeurions. Si tost que nous y fusmes, il nous enuoya la premiere aumosne d'un grand sac de riz, cinq cruches d'excellent vin, du beurre pour plus de deux caresmes, du bois et du charbon.

« Le premier dimanche de l'Aduent, ayant preparé vne tres-belle eglise d'vne grande salle toute voutée, lambrissée, azurée et dorée, ayant dix belles fenestres de verre comme vne eglise, nous y dismes la premiere messe, où ie conuiay l'archeuesque armenien, les Reuerends Peres Augustins et les Reuerends Peres Carmes, Coagé-Nazar, son fils, ses nepueux et les plus grands de Iolpha. Le R. P. Prieur des Augustins fit la benediction du lieu, dit la grand messe, et prescha. Apres la messe, nous leur donnasmes à disner à tous, du poisson de nostre riuiere, et de l'aumosne du Vizier.

« Deux ou trois iours apres, ie fus tout estonné que voicy vn courrier de Sa Majesté qui m'amena vn petit mulet qui estoit de la couleur de nostre habit, et qui estoit marqué sur la cuisse de la marque du Roy, auec vn present qu'il enuoyoit au Roy de France, d'vne estoffe très riche et rare.

« Ie partis d'Aspahan le lendemain de Noël, et en vingt-cinq iours i'arriuay en Babylone, auec tres grande fatigue, dedans les neiges, couchant ainsi le plus souvent à l'air, tout saisi de froid. Il est vray que mes douleurs furent tost metamorphosées en douceur, au rencontre et

à l'entrevue de nostre tres-cher frere et compagnon le P. Iuste, que ie considerois comme un ange du ciel, me semblant hors de toute attente de trouuer un de mes freres qui me receust en sa petite cabane auec charité, en vne ville où peu auparavant nous n'eussions pas peu trouuer telle reception pour de l'argent. Et ce qui me consola le plus, ce fut de voir la benediction que Nostre Seigneur auoit donné à ses trauaux. Car la necessité de la solitude l'auoit obligé à parler sans truchement, et s'estoit rendu si habile homme, qu'il parloit la langue moresque comme sa naturelle, moyennant laquelle il s'estoit acquis tous les nestoriens comme esclaues, et les maures mesmes pour amis, chascun le cognoissant et aymant par la ville. Il passa par là le R. P. Prouincial des Augustins des Indes, qui, venant d'Alep en Aspahan, me dit la consolation et le bon accueil qu'il receut dudict Pere en passant, et comme il l'auoit assisté de tout ce qu'il auoit peu. Deux Peres Carmes, aussi, m'en dirent de mesme, ce qui me consolait fort, et plus quand ie vis de mes yeux ses sages procedures.

« Si tost que ie fus arriué, ie fus presenter le commandement du Roy au Cam, qui nous receut fort bien, et nous promit de choisir, de toutes les places du Roy, celle qui nous agréeroit. Et, ayant arresté vne place sans bastiment, ains vne ruine, sur la riuiere et au cœur de la ville, en attendant qu'elle s'accomodast, nous prismes un hospice de loüage, à vn quart d'escu par mois (iugez si les maisons sont cheres), que nous auons accomodé ioliment, auec vne petite chapelle que nous

dediasmes à saint Ioseph, et meublasmes l'hospice à nostre possible. Ie voudrois que tous nos Peres eussent veu auec quelle deuotion ces chrestiens nestoriens, auec leurs femmes et enfans, venoient trauailler à accommoder l'hospice, nous enuoyant souuent à disner à leur mode. Le Pere Iuste auoit gaigné tant de pouuoir sur leurs prestres, qu'il alloit dans leur eglise, et leur faisait faire le seruice à la romaine. Il baptisa pour vn iour, auec le prestre, sept enfans à la catholique, dont aucuns auoient huict et dix ans.

XVI

Départ de Bagdad. Passage à Alep, Alexandrette, Malte. Culte du B. Raymond Lulle à Majorque. Rentrée en France.

« Ie me partis de Babylone le 8 mars (1), et, ayant pris vn pilote arabe, ie m'enhardis de passer encore les deserts seul en poste, et en treize iours arriuay en Alep, auec des fatigues et rencontres dangereuses que ie serois trop long à dire. Ie ne fus que deux iours en Alep, où, trouuant compagnie et vaisseau qui partoit, ie m'en vins en Alexandrette, où apres auoir attendu dix-huict iours, nous nous embarquasmes au mois d'auril pour venir à Marseille.

« Si tost que nous fusmes partis d'Alexandrette, le vent se tourna si contraire, qu'il nous retint

(1) 1629.

fort longtemps sur la mer. Et, le mercredy sainct auant Pasques, ayant donné fond sur l'isle de Candie, nous fusmes apperceus d'vn vaisseau corsaire de vingt-cinq pieces de canon, qui entra au port pour nous prendre. Estant à la portée du canon, nous fismes un vœu à St-Joseph lequel ne fut pas plus tost fait, que le vent se leua si impetueux, qu'il luy donna si puissamment au visage, et l'esloigna si bien de nous, qu'oncques le vismes nous depuis.

« Les festes de Pasque, nous arriuasmes à Malte, où ayant passé quelques iours, voyant que les galeres s'en alloient à Barcelone en Espagne, ie quittay nostre vaisseau et pris cette voie plus asseurée. Ie vins donc auec elle de Malte en Sicile, en la ville de Trapano, où nous visitasmes une Image de la Saincte Vierge, par laquelle Nostre-Seigneur fait quantité de miracles, et qui est si excellemment belle, toute de marbre blanc, et de grandeur naturelle, qu'on tient là pour prouuerbe que, qui veut voir Marie plus belle il faut qu'il aille au ciel. De Trapano, nous fusmes à Palerme, et, sortant de la Sicile, nous abordasmes la Sardaigne, de Sardaigne à Minorque, puis au royaume et isle de Majorque, qui est au Roy d'Espagne, et demeurasmes quelques iours en la ville capitale, nommée Majorque, où ie ne veux passer soubz silence trois choses tres notables que i'y ay veuës :

« La premiere est le corps d'vn Roy nommé Geaume, et en nostre langue Guillaume, lequel, ayant autrefois chassé les Barbares de ce lieu, et y ayant remis la liberté chrestienne, fit bastir

l'église episcopale, où repose maintenant son corps deuant le grand autel, dans une biere de bois, soubz vn poile. Et, ce qui est remarquable, est que ce corps est tout entier, mais tout sec, et que tous les samedis on luy donne vne chemise blanche et une fraize à l'espagnole.

« La seconde chose remarquable est vne fille seculiere qui n'a ny beu ny mangé, depuis vingt-cinq ans, autre chose que la saincte communion, qu'elle prend tous les iours. Et ce que ie trouue de meilleur en sa deuotion, c'est qu'elle n'est point de ces beates à la mode qui ont des rauissements, qui tiennent le barlan de deuotion aupres d'elles, et s'estudient à rauir ceux qui les vont voir, spécialement les femmes, auec des termes estudiez sur les attributs diuins et les grandeurs de Iesus mourant et agonizant. Cette fille se contente d'entendre les matins deux basses messes, s'en retourne chez elle, où elle trauaille au mesnage et à de petits ouvrages ; et parmy les compagnies de ses amis elle se maintient dans la modestie bienseante à son sexe. Elle a de grandes commoditez, et a fondé un monastere de filles.

« La troisiesme chose que i'ay curieusement notée sera, ie m'asseure, tres-agreable à beaucoup de personnes qui font profession de doctrine et de pieté, puisque c'est sur le sujet d'vn sainct personnage et des premiers hommes du monde, que presque tous les doctes personnages de France tiennent pour heretique, et pour moy ie ne l'ay tenu en guere meilleure estime : c'est Raymond Lulle, qui a escript l'art d'apprendre les sciences.

Vous entendrez donc ce que i'en appris.

« C'est que, estant allé dire la messe au conuent des Peres Cordeliers, on me la fit dire en vne chapelle qui est à costé du grand autel, qui semble estre toute d'or, tant elle est enrichie. Et qui fut bien estonné, ce fust moy, quand, leuant les yeux, ie vis dans vne niche, au dessus de l'autel, une grande effigie de bois tres excellemment elabourée et decorée de couleurs, et la representation d'vn venerable vieillard auec vne longue barbe, vestu d'vn habit du Tiers Ordre sainct François, le visage leué, qui regarde vn crucifix qui luy parle dans vn soleil sur vn arbre. Et estoit escript sous ses pieds en lettres d'or *Beatus Raymundus Lullius*. Cecy me troubla vn peu ; mais ie disois en moy-mesme que la saincte Inquisition, qui regne là, n'auroit pas permis que cet homme eust esté mis en ce rang de sainct s'il estoit heretique. Apres ma messe, i'appris que son corps et ses sainctes reliques estoient dans vñ sepulchre de marbre qui paroissoit en cette chapelle. Et me dirent qu'ils en faisoient l'office comme de martyr, ayant esté lapidé et tué en Barbarie pour la foy de Iesus-Christ : ce qui me consola fort en cette ville-là, mais bien plus quand i'appris qu'il y auoit vne faculté de Theologiens comme celle de Sorbonne, en laquelle on lisoit Raymond Lulle comme en France saint Thomas, et se nommoient *Raymondins* ou *Lullistes*.

« Ie ne me contentay pas de cela : ie voulus les voir. Ce que sçachant le Lecteur de cette faculté, il me fit l'honneur de me preuenir, et me vint

voir auec tous les docteurs, qui sont presque tous chanoines, et nous nous entretinsmes toute l'après diné sur la doctrine de ce sainct, et me dirent qu'ils auoient deputé vn tres docte personnage cordelier à Rome, pres du Pape, pour la deffence de la doctrine du sainct, que l'on a blasmé, disent-ils, pour ne pas entendre ny ses paroles, ny son art, ny ses intentions, qui estoient, non de prouuer aux infidelles les misteres de nostre foi par raison naturelle, mais de leur faire voir qu'il n'y a rien d'irraisonnable dans les misteres de nostre religion, et que par consequent ils n'ont point raison de l'oppugner; et ainsi veut que la raison serue à la foy, ainsi que l'eau fait à l'huile, qui, tenant tousiours le dessus, est neantmoins surhaussée et releuée par l'eau plus on y en met. C'est la comparaison qu'ils m'ont fait voir dans ses escripts.

« Ie leur dis que nous le tenions encore pour alchimiste. A quoy ils me respondirent que veritablement il auoit cogneu la nature en perfection par vne lumiere d'en haut, et que, par cette cognoissance, il auoit trouué vne medecine generale par l'or potable, auec laquelle il s'estoit conserué sain iusques à l'aage de cent quarante-cinq ans, auquel aage il fut martyrisé, et que cela ne deuoit apposer aucun ternissement à sa memoire, au contraire la rehausser.

« De plus, ils me dirent qu'ayant vescu longues années comme vn hermite dans un hermitage hors la ville, au milieu d'vne plaine où il y a quantité d'arbres de mirthe, nostre Seigneur luy apparut cinq fois crucifié sur vn de ces arbres,

où il luy dicta toute sa science, et que, comme il apprenoit la langue arabesque aux fins de prescher aux Maures, escriuant quelque fois des caracteres arabes sur les feuilles de ce mirthe, ce seul arbre rapporte perpetuellement, et par vn miracle continuel, toutes ses feuilles couuertes de ces caractères : ce que ne fait aucun de tous ceux de cette campagne qui sont alentour. A quoy ie ne me voulus arrester iusques à ce que ie l'eusse veu moy mesme. Voilà ce que i'en puis dire superficiellement, m'asseurant que ce peu contentera beaucoup de bons esprits, qui, par vne mauuaise impression, auroient eu les mesmes pensées que moy contre le sainct, auquel ie fais restitution d'honneur par cet escrit.

« Quand à sa doctrine, ie ne me mesle point d'en parler, car ie ne la sçay point du tout, me contentant de sçauoir mon breuiaire et de parler comme historien pour faire part à mes amis de ce que i'ay veu, ne le pretendant pas imprimer.

« Le peuple de cette ville-là est si affectionné à nostre ordre, qu'ils vouloient à toute force que ie leur moyennasse vn conuent de nos freres.

« Au partir de Majorque, nous vinsmes en Espagne, et seiournasmes quelque temps à Barcelonne, où ie me mis dans vne petite felouque, ou barquette, pour costoyer le riuage de la mer iusqu'en France, prenant terre pres de Narbonne, de là à Frontignan et à Montpellier, d'où ayant appris que Sa Majesté Tres-Chrestienne estoit proche à la ville d'Ales (1), ie La fus trouuer

(1) Alais.

pour m'acquitter de ma commission et luy presenter les lettres et present du Roy de Perse : ce que Sa Majesté agrea autant que faire se peut. Et de là retournant à Paris, où ie suis, ie finis heureusement tout mon pelerinage, non pourtant sans me ressentir de la fatigue du passé, comme vous pouuez croire. Il est vray que, comme dit sainct Augustin, il ne faut pas conter peine où il y a de l'amour, ayant entrepris et executé le tout pour l'amour de Dieu, pour lequel i'exposeray tousiours mon sang et ma vie. »

XVII

Mort du P. Pacifique.

A partir de son retour de Perse à Paris, nous cessons de suivre le R. P. Pacifique de Provins, d'autant que l'extrême rareté de ses derniers récits de voyages nous prive de toute autre lumière à son sujet. La mission de Perse, que nous venons de le voir établir en des circonstances si heureuses, a subsisté après lui avec des succès tout aussi avantageux. Il ouvrit également la voie des Antilles à nos missionnaires, qui y sont demeurés jusqu'à la destruction des ordres religieux en 1790.

Les auteurs de biographies générales, qui se copient les uns les autres assez aveuglément, sans beaucoup de critique, font mourir le P. Pacifique de Provins à Paris vers l'an 1653. Si ce n'était point là une erreur, nos nécrologes mentionneraient ce décès. Ils ne le font point ; mais nos divers historiens s'accordent à dire que le P. Pacifique, dans un dernier voyage, vers l'an 1649, aborda une terre inhospitalière et innommée, en compagnie de quelques-uns des passagers de son navire, et qu'ils furent tous mis à mort et dévorés par les anthropophages.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES

DU P. PACIFIQUE DE PROVINS

---

1. Lettre dv Pere Pacifique de Provin , predicatevr capucin, estant de present à Constantinople, enuoyée au R. P. Ioseph Le Clerc, predicateur du mesme ordre et deffiniteur de leur prouince de Tours. Sur l'estrange mort du Grand Turc, empereur de Constantinople. A Paris, de l'imprimerie de François Hvby, 1622, in-8°.

28 pp. chiffrées. 2 pp. non ch. contenant le privilège royal.

2. Oraison fvnebre svr le trespas de tres haute, tres illustre, tres vertueuse et Religieuse Princesse Madame Ianne de Bourbon, abbesse de Ieurre. Preschée audit Jeurre par le R. P. Pacifiqve de Provins, predicateur capucin. Paris, 1624, in-8°.

32 pp. c. dont la seconde et la dernière blanches. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cette rarissime plaquette, série Ln^{27}, n. 2696.

3. Lettre escrite av Pere Gardien des Capvcins de Messine par le Pere Pacifique de l'Escalle , président de la mission des Capucins, enuoyez

de leur Pere General pour establir la Religion Catholique, Apostolique et Romaine au Royaume du Turc et autres Royaumes. Enuoyez en France par le Grand Maistre de Malte : Et traduit d'italien en François. A Paris, chez Noel Charles, 1628, in-8°.

14 pp. c. Un exemplaire subsiste dans la Bibliothèque d'Inguimbert, série K 2, n. 470.

4. Espitre (sic) à Monsievr Monsievr de Vassy conseiller du Roy ès Baillages et Preuostez d'Auallon en Bourgongne, de present à Paris.

Cette lettre, que nous reproduisons ci-après, fait partie des préliminaires de l'ouvrage intitulé *Le grand et dernier art de M. Raymond Lvlle, Me es arts libéravx, et tres illvstre professeur dans la Sacrée Theologie. Fidellement traduict de mot à autre par le sieur de Vassy, conseiller du Roy ès Bailliages et Preuostez d'Auallon en Bourgongne, secretaire general et docteur Lulliste de l'Ordre, Milice et Religion du S. Esprit. A Paris, chez Lovis Bovlanger, rue Sainct Jacques, à l'Image de S. Louys, au dessus de S. Yves, XXXIIII (sic), in-8o.*

5. Relation dv voyage de Perse, faict par le P. Pacifique de Prouins predicateur capucin. Ov vovs verrez les remarqves particvlieres de la Terre Saincte, et des lieux ov se sont operez plusieurs Miracles depuis la Creation du monde, iusques à la mort et Passion de nostre Seigneur Iesus-Christ. Avssi le commandement dv grand Seigneur Sultan Murat, pour establir des conuents de Capucins par tous les lieux de son Empire.

Ensemble le bon traitement qve le Roy de Perse fit au R. P. Pacifique, luy donnant un sien Palais pour sa demeure , auec permission aussi de bastir des Monasteres par tout son Royaume ; Et finalement la lettre et present qu'il luy donna pour apporter au Roy Tres-Chrestien de France et de Nauarre Lovys XIII, avec le testament de Mahomet qve les Tvrcs appellent sa main et signature qu'il fit auant que de mourir. A Paris, chez Nicolas et Iean de la Coste, frères.... 1631, in-4°.

8 pp. lim. n. c. ; 415 pp. c. de texte ; 12 pp. n. c., dans lesquelles, par une singularité dont d'autres exemples doivent être plus que rares, se trouve un avis de l'imprimeur disant que la copie de cet ouvrage, avant de lui être remise, a reçu d'une main étrangère des modifications que le P. Pacifique désavoue, mais qu'il n'est plus possible de retirer cette édition de la circulation. Voilà un imprimeur bien honnête. Le tout se termine par la mention : « Acheué d'imprimer ce dixiesme jour de février 1631. »

Le fonds Saint-Germain des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale possède sous le n. 778 un *Voyage du P. Pacifique de Provins en Perse ;* il ne nous a pas été possible jusqu'à ce moment de l'explorer et de le comparer avec l'imprimé ci-dessus, dont deux autres éditions, à notre connaissance, ont été données, ainsi qu'il suivra ci-après.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève, parmi ses mss, dont nous ne vîmes qu'un catalogue fort imparfait et désordonné à l'époque où nous y pûmes travailler, possède une compilation formée d'extraits et abrégés des récits de plusieurs voyageurs. Un de ces abrégés est intitulé *Extrait des voyages du R. P. Pacifique de Prouins , capucin prédicateur , pour aller au Leuant , avec les remarques des restes du christianisme qui restent sur les routes qu'il*

a tenu (*sic*) *pour aller de Marseille à Constantinople et de là en Jerusalem, avec la description des lieux saints les plus memorables du Leuant, selon qu'il les a veu et apprise* (*sic*) *de bonne part*. Cet extrait occupe 118 pages, agrémentées de dessins à la plume grossièrement exécutés.

5 *bis*. Relation dv Voyage de Perse, faict par le R.P. Pacifiqve de Prouins predicateur capucin. Où vous verrez, etc. (*comme ci-dessus*). A Lille, de l'imprimerie de Pierre de Bache, 1632, très petit in-8°.

20 pp. lim. n. c., où l'on remarque une épitre dédicatoire au prince Albert-Henri, prince de Ligne et du Saint-Empire, signée par l'éditeur et datée de Lille, 28 Juin 1632 ; 504 pp. c. ; 24 pp. n. c.

5 *ter*. Le Voyage de Perse fait par le R. P. Pacifique de Provins..., contenant, etc. Seconde édition. Paris, Nicolas et Jean de la Coste, 1645, in-8°

(Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Marseille tome I. p. 121).

Nous croyons qu'il y a eu d'autres éditions de ce livre, notamment une de Paris, 1648, in-8° ; mais nous n'avons pas de renseignement plus précis.

6. Briève relation du voyage des isles de l'Amérique, par le P. Pacifique de Provins, capucin, missionnaire Apostolique, etc. Paris, 1636, in-8°.

Nous avons relevé ce titre dans un des plus anciens catalogues de librairie qui aient paru sous le titre de *Bibliothèque Américaine*, à une époque où nous n'avions

aucune expérience bibliographique, de sorte qu'il nous est impossible de le citer avec plus de précision. Mais plus tard Alphonsus Lasor à Varea, alias Savonarola, dans dans son *Universus Terrarum Orbis scriptorum* (Patavii, 1713, 2 in-fol.), tome I, nous a révélé les deux titres qui vont suivre ; il les a très probablement traduits dans le latin qu'il nous offre, et nous ignorons s'il faut, ou non, distinguer du précédent les opuscules qu'ils désignent :

7. Pacifici a Provins, ord. min. capuc. Relatio de insula S. Christophosi. Paris, in-8o.

Op. cit. p. 269 b.

8. Pacifici a Provino, capuccini, Insulae Guadalupae in America relatio. Paris, in-8o.

Ibid. p. 472 c.

C'est, sans doute, l'ouvrage ci-dessus décrit sous le n° 5, que ce bibliographe (Tome II, p. 297 c.) a prétendu désigner par cette indication : *Pacifici a Provins, capuccini, Itinerarium ad Terram Sanctam. Paris, in-8°.*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE P. GILLES DE LOCHES

Le P. Gilles de Loches inaugura notre mission de Saïd en 1626, et notre mission du Grand Caire en 1631. Il laissa cette dernière aux mains du P. Agathange de Vendôme en 1633, pour rentrer en France.

Malgré la brièveté de son séjour en Orient, il avait acquis une connaissance merveilleuse de plusieurs des langues, tant anciennes que modernes, de ces contrées, et il en rapporta une précieuse collection de livres.

A son retour, le 25 Juillet 1633, il se trouvait, en compagnie du P. Césaire de Rosgoff, auprès du célèbre Peiresc, conseiller du Parlement de Provence, à Aix. Cet homme illustre, à l'initiative duquel les sciences et les lettres ont dû de notables accroissements, interrogea amplement les deux missionnaires, et déposa dans ses Mémoires le souvenir de leurs réponses et de leurs récits (1). Malheureusement, sa curiosité, qui s'étendait à toutes les branches des connaissances humaines, n'embrassait point de la même

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, Collection Peiresc, tome LXXIX, folios 254 à 264.

façon l'histoire de nos missions, bien qu'il aimât être le bienfaiteur de celles-ci : cela nous prive de détails qui eussent été précieux.

Mais Peiresc conçut la plus haute estime de la science orientaliste du P. Gilles de Loches, en même temps que de sa vertu, et dès lors il ouvrit avec lui une correspondance suivie. Les lettres du P. Gilles sont perdues, à peu d'exception près ; celles de Peiresc, minutées par ses secrétaires, subsistent au nombre de quarante-trois : c'est uniquement par elles que le P. Gilles nous est connu.

Arrivé dans sa province, ce digne religieux, après un temps de repos, fut successivement gardien des couvents de Romorantin et de Bourges, et eut à fournir beaucoup de prédications. Peiresc ne cessa pas de se plaindre des charges et emplois de son ami ; tout autre capucin, disait-il, aurait pu les remplir aussi avantageusement, et il eut été préférable de laisser au P. Gilles la liberté de rendre aux sciences des services dont nul autre homme en Europe n'était capable : l'ordre y aurait gagné autant que le monde savant. Peiresc aurait même voulu que la cour de Rome appelât auprès d'elle ce bon religieux, et commît à sa garde les trésors de science orientaliste qui étaient accumulés au Vatican, et auxquels personne ne comprenait rien. Avec une infatigable persévérance, il insista pendant quatre ans pour cela auprès du cardinal Barberini, neveu d'Urbain VIII.

Il était parvenu à ses fins ; il avait préparé toute chose pour que, au passage, le P. Gilles

s'arrêtât chez lui, débrouillât les richesses qu'il avait entassées, et mît la dernière main à des ouvrages composés à sa prière ; mais la Providence ne le permit pas. Peiresc mourut pieusement le 24 Juin 1637. Avec lui s'évanouirent les nobles projets à l'exécution desquels sa présence, sa ténacité et sa fortune pouvaient seules pourvoir. C'est ainsi que nous sommes privés de la grammaire abyssinienne que le P. Gilles avait écrite, et de beaucoup d'autres ouvrages qu'il tenait en préparation.

La prodigieuse intelligence qui avait fourni au P. Gilles le moyen de devenir en sept années un orientaliste incomparable, s'exerçait avec la même facilité et le même bonheur sur d'autres matières. Ainsi, il imagina un système d'imprimerie qui nous paraît avoir quelque ressemblance avec nos modernes clichés. Son procédé avait pour but de faciliter l'impression des caractêres orientaux: Peiresc l'appréciait grandement, et en augurait grand profit pour la science, au cas où la cour de Rome voudrait en faire tenter l'essai. De même, le P. Gilles inventa un perfectionnement pour les soufflets hydrauliques, et un autre pour l'artillerie de guerre ; Peiresc en faisait également grande estime.

Le P. Gilles fit don à son illustre ami d'une partie de sa collection de livres orientaux : nous ignorons ce qu'elle est devenue. Il fit hommage d'une autre partie au cardinal Barberini : elle doit subsister dans la riche bibliothèque de la famille de ce nom.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LE P. JUSTE DE BEAUVAIS

Après le peu que nous a dit ci-devant le P. Pacifique de Provins, nous ne savons, sur le P. Juste de Beauvais, que les circonstances qui ont déterminé sa mort, et lui ont presque donné le caractère du martyre.

Il avait continué de résider à Bagdad ; plusieurs missionnnaires lui avaient été adjoints ; il était leur supérieur, et toutes choses prospéraient, lorsque, en 1638, la ville fut reprise par les Turcs sur les Persans. Cet évènement n'interrompit point la mission, puisqu'elle avait à profiter des commandements du Sultan aussi bien que de ceux du Sha ; mais le nouveau pacha placé par les conquérants n'avait point les mœurs douces. Il faisait prendre par force de jeunes chrétiennes, les réduisait en servitude, et les rendait victimes de sa brutalité. Le P. Juste fit porter cet abus à la connaissance du Sultan. Le pacha fut blâmé ; mais on n'eut pas soin de lui laisser ignorer l'auteur des plaintes qui avaient été faites contre lui. Il résolut de se venger, et, pour y mieux réussir, se garda bien de laisser soupçonner

qu'il eût été réprimandé et qu'il sût pourquoi. Au contraire, il manifesta de l'affection pour les missionnaires, et leur fit l'aumône. Mais, le 20 Août 1638, parmi ses dons se trouva une bouteille de vin empoisonné. Les PP. Juste de Beauvais et Toussaint de Landerneau en burent sans défiance, et moururent.

Deux ans après, nos Pères de Paris firent imprimer cet ouvrage, que le P. Juste avait préparé pour le service de sa mission :

Instruction du Chrétien. Par le Cardinal duc de Richelieu, évèque de Luçon. Traduite en Arabe par le P. Juste de Beauvais, etc. (Tel est, supposons-nous, le sens des huit lignes en langue arabe qui composent le titre de ce volume, et qui sont suivies des compléments ci-après) : « De mandato Eminentissimi D. Cardinalis de Richeliev gratis dispensantur. » Lvtetiæ Parisiorvm, sumptibus societatis Typographicæ librorum Officii ecclesiastici iussu regis constitutæ, 1640, in-4o.

12 pp. lim. n. c., où l'on remarque une épitre dédicatoire au cardinal de Richelieu, écrite en langue française, signée par le P. Juste de Beauvais, et datée d'Alep, 25 Novembre 1636. Il y dit avoir commencé de traduire le même ouvrage en langue turque et en langue persane, et il espère que non seulement Son Éminence aura pour agréable qu'il continue, mais aussi qu'il mette sous presse un Traité du Purgatoire écrit en langue arabe, et dont l'importance est toute spéciale pour l'enseignement de ce dogme chrétien dans les pays d'Orient. Suit un avis de l'imprimeur, en langue latine, où se trouve un éloge de l'auteur qui n'ajoute rien à ce que nous avons dit ci-dessus.

La table des matières, en arabe, est terminée par ces mots latins : « Excudebat Antonivs Vitray, 1640. »

415 pp. c. de texte arabe, sauf les 4 dernières, occupées par les privilèges royaux octroyés à la Société des libraires éditeurs des livres liturgiques.

Brunet (éd. 1860, tome IV, col. 1292) dit qu'un exemplaire de cet ouvrage a été vendu 75 f. à la vente Silvestre de Sacy.

Lettre du Pere Pacifique de Provin
Predicateur Capucin,
estant de present à Constantinople,
enuoyée au R. P. Joseph Le Clerc,
predicateur du mesme ordre,
et Deffiniteur de leur Province
de Tours.
Sur l'estrange mort du Grand Turc,
Empereur de Constantinople.

A PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE FRANÇOIS HUBY

Rue S. Iacques, à la Bible d'Or. 1622

—

Auec priuilège du Roy

Au Reverend Pere Joseph du Tremblay,
Capucin,Deffiniteur de la Province de Touraine.

MON REVEREND PERE,

Tres-humble salut en l'amoureuse Croix de Jésus, que vous chérissez si tendrement.

Je ne doute pas que l'ouverture de ces cayers ne vous estonne, et qu'elle ne vous fasse dire que c'est passer la longueur ordinaire des plus grandes lettres : je l'advoue. Mais aussi me promettay-je que, quand Vostre Reverence se sera donné la patience de lire le tout, elle jugera que je ne la pouuois rendre plus brefue, veu l'importance du faict dont elle veut informer vostre esprit, et l'excellente dignité de la personne qui en est le sujet passif. Le faict est un massacre, le plus ignominieux qui (veu la personne) ait esté commis depuis mille ans. Le sujet passif d'iceluy, et sur qui il a esté exercé, est un Empereur qui jusqu'à present a esté la terreur de tous les autres, à sçavoir le Grand Turc. Que Sa Reverence me permette donc de luy declarer au long et simplement cette funeste et pitoyable tragedie, et qu'elle y apporte autant de creance qu'elle doit à un homme de ma condition, et à un tesmoing de ceste verité. Voicy l'histoire :

Depuis trois mois qu'il y a que nous sommes arrivez en cette ville Impériale de Constantinople, nommée par les turcs Stamboul, d'où j'ay des-ja escrit à Vostre Reverence, le Grand Seigneur, nommé sultan Osman, aagé de 18 à 19

ans, a faict courir un bruit partout, qu'il vouloit aller en pelerinage à La Mecque, où est le sepulchre de son grand prophete Mahomet, et sur ce desseing, ainsi creu de tout le monde, il fit un grand amas de richesses, qu'il tira tant de son thresor que de celui de ses predecesseurs, auxquels il n'est permis de toucher que pour faire la guerre aux chrestiens. Il prend toutes ses vaisselles d'or, d'argent, et faict fondre tout en lingots, jusqu'à des pommes d'or qu'il voyoit pendre au lambris des salles de son serrail. Il amasse toutes les pierreries qui estoient dans tous ses thresors, et en emplit jusqu'à quarante caisses de plus de deux pieds de longueur, chose qui sembleroit difficile à croire aux François qui n'auroient jamais entendu parler des richesses de cet Empire. Enfin, le tout estoit suffisant pour charger quatre galères, avec ses munitions ordinaires. Et (ce qui fut trouué fort mauuais) est qu'il entra dans la sepulture de son pere sultan Acmet, où il prist, sur le Turban Royal qui est sur le poisle, cinq ou six plumes de heron, avec de beaux diamans de grande valeur, et sur le poisle de son petit-fils, qui estoit mort depuis peu, un gros carquant d'or et de pierreries que j'y auois veu depuis peu de jours. Et prenoit tout cela sous la creance qu'il faisoit donner au peuple, que c'estoit pour faire des presents au sepulchre de son sainct prophete, auquel il auoit fait vœu. Sur l'attente de son partement, il met ordre que les avenues de Constantinople par la mer Blanche, ou Mediteranée, et par la mer Noire, soient bien gardées, à ce qu'en son absence la

ville ne peust estre surprise, comme elle est tres-facile. Et, pour ce faire, je vis partir 18 ou 20 galeres, assez mal equippées, qu'il enuoya sur la mer Noire, pour empescher la venue des Roux et des Poulonnais, leurs ennemis mortels, qui avec de meschantes petites barques leur viennent donner la fiebure jusques dans leur port. Il dispose encore 20 galeres pour la mer Meditéranée, pour se parer des Espagnols : de sorte qu'il ne restoit plus que Sa Majesté à partir. Sur le delay qu'il en faisoit de jour à autre, et de sepmaine en sepmaine, un grand murmure se glisse par toute la ville, ne pouuant approuver ce long voyage, qui ne pouuoit estre de moins que d'un an et demy, et le transport qu'il faisoit des thresors de ses ancestres. Les pauures gens ne sçauoient pas qu'il auoit une intention bien plus prejudiciable pour eux que d'aller à La Mecque, et qu'il auoit intention de quitter Constantinople, et transporter ailleurs le siege de son empire : car ils eussent bien murmuré d'une autre façon, comme ils firent après qu'ils le sceurent, de la maniere suyvante, Sa Majesté ayant escrit une lettre au bacha du Grand Caire, qui portait ce qui suit, en substance :

« *Je t'aduise que, pour beaucoup de conside-*
« *rations, nous avons resolu de changer le siege*
« *de nostre Empire de cette ville de Constanti-*
« *nople, où il n'est nullement asseuré, et le*
« *transporter en la ville du Caire, et pour ce*
« *faire avons trouvé bon de porter avec nous*
« *nostre thresor, et le plus que nous pourrons*
« *de celuy de nostre pere. C'est pourquoy nous*

« *t'en donnons aduis, à ce que, la presente receue,*
« *tu viennes au devant de nous, par terre et par*
« *mer, avec nos galeres et nos soldats et esclaves*
« *de ces quartiers-là, etc.*

Ayant faict ceste lettre, il appela deux ou trois de ses favoris, qui sont pres de sa personne : à sçavoir le Queissillar Aga, chef des eunuques qui gardent ses femmes, le Silictar Aga, celuy qui porte l'espée de Sa Majesté, et le Capi Aga, chef des portiers de son serrail.

Cette communication de dessein fut le coup de la mort de ce prince ; car, après qu'ils luy eurent remonstré, à leur possible, le hasard auquel il exposoit sa ville, son peuple et son empire par ce changement, voyant qu'il s'estoit fermé sur cette resolution, ils furent constraincts de baisser la teste, soubmettant leur vouloir au sien. Mais que fait l'un d'iceux, qu'on m'a dit estre le Silictar Aga ? Il s'escoule doucement de la chambre, et s'en va donner cest aduis à tous les chefs de la milice, comme qui diroit, en France, à tous les capitaines des Gardes du Roy, de ses Suisses et de ses Archers : au Boustangi Bachi, chef des jardiniers ; au Janissaire Aga, capitaine des janissaires ; au chef des espahys, au chef des jamouglâs, enfans des tribuns, et aux cadis, qui sont les juges : lesquels tous, voyant que le Grand Seigneur estoit sur son partement, que c'estoit à bon jeu bon argent, et que, ce jour-là mesme, 18 may, à 9 heures du matin, le bacha de la mer auoit ameiné 13 ou 14 galeres à la Poincte-du-serrail, tout proche de la porte de derrière de ses

escuries, par où on auoit jà chargé tous ses thresors, et où Sa Majesté s'alloit embarquer, que font-ils ? Ils courent vistement par toute la ville ramasser leurs soldats, disant : « Voilà « nostre Empereur qui nous laisse ! Voilà nostre « Empereur qui nous laisse, et veut quitter son « Empire, nous laissant dans les mains des « Jaours infideles chrestiens, et à la mercy de « nos ennemis ! Permettrons-nous cela ? Allons, « allons, et l'en empeschons ! »

A moins d'une heure ou deux, plus de huict mille soldats, tant janissaires qu'espahis, se trouuerent assemblez à la grand'place de la Mosquatte neufue, où tous ensemble ils se resolurent d'aller assieger le serrail pour prendre le Grand Seigneur ; et, parce que le Janissaire Aga y allait froidement, ils l'eschaufferent promptement à beaux coups de baston. Sa Majesté, entendant ce grand bruict (elle qui de longtemps craignait cette revolte), fit fermer les portes du serrail, ou palais, et, faisant sortir un de ses boustangis pour s'enquerir d'eux ce qu'ils vouloient, ce pauvre sergent n'eut pas à peine ouuert la bouche, qu'il se rendit le premier object de leur fureur, et le premier reposoir de leurs coutelas. Car, se ruant sur luy, chacun voulut auoir l'honneur d'auoir quelque morceau de ses reliques : qui luy couppe le nez, qui les oreilles, qui les bras, qui les jambes, et enfin mis en mille pièces, et après luy trois ou quatre de ses compagnons qui en pensoient parler. Tout cela ne fut que des roses, au prix de ce qui s'ensuiuit après.

Le Grand Seigneur, voyant que tout autant d'hommes qu'il y pourroit envoyer, ce seroit autant d'hommes perdus, il se resolut d'y aller en personne, mais un peu plus seurement et hors de leurs atteintes. Il monta en un petit cabinet qui est basty sur la muraille du serrail, et, leur parlant au travers d'une jalouzie qui est à la fenestre, il s'enquist d'eux quel estoit le subject de cette mutinerie, et qu'est-ce qu'ils attendoient de luy. Un des chefs, respondant à Sa Majesté sans autre respect, luy dict :

« Le subject pour lequel tout ton peuple se sous-
« leue ainsi, et specialement ta milice, est parce
« qu'ils voyent bien que tu t'en veux aller hors
« de cette ville tenir ton siege, et que pour cela
« tu emportes tous les thresors du serrail. Qui
« te meut à faire cela ? Si tu veux seulement
« aller en pelerinage à La Mecque, à quoy bon
« porter tant de richesses ? Quand tu eusses pris
« cinq cens mille zequins, voire un million, voire
« deux, trois et quatre millions d'or, n'estoit-ce
« pas assez pour ton voyage et faire tes libera-
« litez ? Et tu prends des thresors innombrables,
« tu emportes ce qui n'est pas à toy, mais à
« nous : nous les auons amassés à tes ayeulx,
« pour faire la guerre à nos ennemis et les tiens,
« à sçavoir les chiens de chrestiens. Si tu les
« emportes, de quoy serons-nous payés de nos
« gages, de nos peines et de nos services ? Que
« si tu es si desireux de t'en aller, va-t'en à la
« malheure, et laisse les thresors : nous ferons
« un autre Empereur. Mais qui te pousse de t'en
« aller ? N'es-tu pas bien icy avec nous ? »

Le prince, lui rompant son discours temeraire et outrecuidé, se revestant d'un courage royal et genereux, leur dist à tous : « Allez, vous ne « meritez pas de m'auoir auec vous, ny que je « vous traicte plus courtoisement, puisque vous « ne m'auez jamais seruy fidellement. Lorsque « je vous ay voulu employer et me seruir de « vous pour la deffence de mon empire, vous « n'auez jamais voulu obtemperer à mes vou- « loirs, qu'en rechignant. Quand, ceste année « passée, je vous ay voulu mener à la guerre de « Pologne, quelle peine ay-je eu ? Il vous a « fallu traisner mal-gré vous. Estant là, j'ay « voulu voir si tous ceux qui sont à ma paye ordi- « naire m'auoient suivy, et pour le cognoistre je « les ay voulu payer de mes propres mains, à la « monstre que je fis faire, où, au lieu de qua- « rante mille que je croyois trouuer, je n'en « trouuay que huict mille. Ces jours passez, j'ay « voulu armer seulement 40 galeres pour envoyer « sur la mer Blanche et sur la mer Noire, pour « vous garder en mon absence, et à peine ay-je « peu trouver des soldats. Vous sçavez qu'il a « fallu que moy-mesme, en personne, en habit « deguizé, j'aye esté dans toutes les tavernes « vous chercher et vous pousser par force dans « mes galeres. Et encor, estant embarquez, dès « le premier giste où vous avez touché terre, la « moitié se sont eschappez. Que vous semble de « tout cela ? Suis-je serui ? N'est-ce pas là donner « beau jeu aux chrestiens ? Quand j'ay veu tout « cela, et sçachant, comme je sçay, que mes « deux ennemis ordinaires, le Roy de Perse et

« le Roy de Pologne, ne dorment pas, j'ay creu « que je n'estois pas asseuré dans cette ville, n'y « estant pas serui. Outre plus, c'est que je suis « asseuré par toutes mes propheties que Cons- « tantinople se doit bien tost perdre, mais que « je le dois reprendre une autre fois. »

Le pauvre prince contait sans son hoste.

« Toutes ces choses, de moy considerées, m'ont « faict resoudre de tirer ma personne d'icy et « tout mon thresor, pour me mettre en seureté, « et auoir de quoy vous faire la guerre pour « reprendre ma ville. Et le lieu où je voulois « aller le plus asseuré estoit le Grand Cayre ; « Aduisez si je n'ay pas raison, et, s'il est ainsi, « pourquoy vous y opposez-vous ? Neantmoins, « puis que je vois que cela cause tant de rumeur, « je vous promets que je desisteray de mon « entreprise. » Et, pour les mieux asseurer, il leur jette cette promesse par escrit dans un morceau de papier. Tout cela ne fist rien ; ils persistent en leur fureur, et luy respondent qu'ils ne se contentoient pas de cela, et qu'ils demandoient bien d'autres choses, mais que pour le present ils luy demandoient les testes du Grand Vezier, ou Connestable, de son Koga, c'est-à-dire son precepteur, du Quessilar Aga et du Taftarda, c'est-à-dire secretaire d'estat, et quelqu'autre encore, et quand il leur auroit données, ils luy diroient le reste de leur volonté.

« Pourquoy, dit le prince, les voulez-vous « tuer ? » — « Par ce, disent-ils, que ce sont « eux qui t'ont donné conseil de faire ce que tu « veux faire, ou du moins ne t'en ont point

« empesché ». — « Je ne les vous puis donner, « dit le prince, par ce que je ne les ay pas « près de moy. » Ils estoient pourtant une partie dans le serrail ; mais il ne leur vouloit pas dire. — « O bien, dist cette trouppe, nous te donnons « 24 heures à les trouuer, au bout desquelles, si « nous ne les auons, sois asseuré que nous for- « cerons le serrail. »

Là dessus, ceste populace se retire à son quartier, et s'amasse en plus grand nombre que devant, et estoient plus de dix mille soldats. Cependant, voila le pauure jeune prince bien empesché, pensant que, quoy qu'il fist, on luy joueroit un mauuais tour. Sur ceste crainte et sur la resolution qu'il auoit de ne point donner les testes demandées, le temps se passe que les soldats luy auoient donné pour terme, et les testes ne viennent point. Ce que voyant ceste cohorte impatiente, elle s'encourt droit au serrail, et l'escalade, montant par dessus une petite maison qui est deuant la Mosquette de S. Sophie et touche la muraille du dict serrail. Une quantité de janissaires estant descendus dedans avec leurs harquebuses, ils font teste aux boustangis qui les pensoient repousser du dedans, cependant que les autres descendent, et vont ouurir la porte à toute la gendarmerie. Où en passant vous remarquerez la valeur de ces gens qu'on estime si valeureux, qu'il n'y en eut aucun de dedans qui osast tirer un coup pour la deffence de leur roy, se laissant prendre comme poltrons : aduisez si le plus poltron des François n'auroit pas faict autre chose.

Si tost qu'il furent entrez, une partie s'en court vistement vers la chambre où s'estoit enfermé le Grand Seigneur avec ses fauoris susdits, criant à la porte que les testes jà demandées leur soient données.

Ce qu'cntendant Sa Majesté, voyant qu'elle ne pouuoit destourner cet orage de dessus les siens, elle tascha au moins de le destourner de dessus sa teste, et pour ce elle ouurit la porte de sa chambre, et leur exposa les testes demandées, à son tres-grand regret, ne pouuant faire autrement. A peine ces Messieurs eurent un pied hors de la porte, qu'ils furent hachez en pieces, avecque mille ignominies exercées contre leurs membres morts, comme vous verrez cy-après, sans faire aucun tort au prince pour lors, ains le laissèrent là.

Tandis que ceux-cy faisoient ces beaux jeux, les autres couroient par le serrail, cherchant la prison où estoit le sultan Mustapha, oncle du petit prince, lequel auoit esté toujours en prison depuis qu'il fut deposé de l'empire, il y a quatre ans et demy ; et, ne pouuant trouver les clefs de la prison pour ouurir la porte, ils monterent dessus. Elle est faicte comme un petit dosme, couuerte de plomb, si que, leuant le plomb, et rompant la voulte, ils entrerent dedans, et tirerent ce pauure homme dehors avec des cordes : qui occasionna à plusieurs, mal informez de l'affaire, de croire qu'on l'auoit trouué dans un puits, d'où on l'auoit tiré.

Mais, asseurement, ce fut de ceste prison qu'il fut tiré, plus mort que vif, tant pource qu'il

n'auoit beu ny mangé de trois jours, que pour l'apprehension qu'il auoit qu'on le prenoit ainsi pour le faire mourir : chose assez aisée à croire à luy, voyant tant de soldats en furie. On luy apporte incontinent un verre de cherbet, qui est de l'eau emmiellée et sucrée, pour luy faire reuenir le cœur ; mais, voyant cette liqueur trouble et espaisse, croyant que ce fust du poison qu'on lui voulust donner, (comme jà autrefois on luy en auoit donné, pour crainte qu'on eust qu'il se voulust faire roy à l'absence de son nepueu), il leur dict d'une voix tremblante : « Ah ! « que voulez-vous me faire ? N'estes-vous pas « contens de m'avoir desja voulu autrefois empoi- « sonner, de m'avoir osté la couronne de dessus « la teste, et de m'avoir tenu quasi toute ma vie « en prison, sans me vouloir oster la vie, à moy « pauvre derviche (c'est-à-dire religieux) ? » Et disoit cela parce qu'en effect il est religieux des leurs.

Alors les soldats luy répondirent : « Non, non, « ne crains point : ce n'est pas pour te faire « mourir que nous t'auons tiré de prison, mais « pour te faire Empereur à la place de ton nep- « ueu. »

Luy, croyant qu'ils se mocquoient, il leur dict : « Hé, de grace, laissez-moy la vie ; je « renonce librement à la couronne. » Chose admirable ! Ce prince ayme mieux estre asseuré de la vie dans la condition la plus miserable du monde, qu'estre au hasard de la perdre et de se la voir abreger dans la condition la plus releuée du monde, comme est celle d'empereur: où se

void clairement comme la vie nous est chere. Il ne voulut donc jamais boire ce cherbet, mais de l'eau toute claire, qu'il demanda : ce qui luy fist reuenir un peu les esprits, et passer son apprehension. A l'heure mesme, une partie de ces soldats le prirent sur leurs espaules, et, le portant par tout le serrail, ils le proclamerent Empereur, criant tout haut : « Sultan Mustapha roy ! Sultan « Mustapha empereur ! » Et tous les autres respondaient : « *Amen*, *Amen !* Qu'il viue à jamais ! Qu'il viue à jamais ! »

Je vous laisse à penser quelles vifues atteintes ces voix et ces clameurs d'allegresse donnoient au cœur du petit prince sultan Osman, qui de sa chambre entendoit publier un autre empereur, et par consequent se voyoit à la veille de se trouuer dans la prison d'où auoit esté tiré son oncle, ou entre les mains d'un bourreau, comme il se trouua le lendemain.

Or, pour reuenir à sultan Mustapha, nouvellement esleu, il faut que vous sçachiez qu'il se trouua si fort agité de deux passions contraires, de l'apprehension grande qu'il auoit eue de la mort, et la grand'joye subite de se voir proclamé Empereur (comme il l'auoit jà esté trois mois), qu'il s'esuanouit, et eut-on peine de le faire reuenir. Mais enfin, estant reuenu à soy, il dist qu'il auoit faict vœu de delivrer tous les prisonniers qui estoient dans toutes ses prisons, tant de Constantinople que de Galatta : ce que je vis estre faict aussitost. Et peu après on enuoye les crieurs par la ville, qui, au lieu de trompettes, vont publiant sultan Mustapha Empereur

de Turquie. Et tenoient en leur main une grande fueille de papier, où ils lisoient les sujets de la deposition de sultan Osman, disant que c'estoit parce qu'il estoit Jaour, c'est-à-dire Infidelle, et qu'il vouloit mettre son empire ès mains des chiens de chrestiens. Et ils disoient cela pour le rendre plus odieux au peuple, et à ce que leur action fust mieux receue du public.

Sultan Mustapha estant donc publié Empereur, il fut tiré du grand serrail neuf, et porté dans l'Esqui-Serrail, c'est-à-dire le vieil serrail, qui est au milieu de la ville, où il fut toute la nuict, jusques au lendemain, vingtiesme de may.

Cependant, le jeune prince Osman, bien affligé, abandonné de tout le monde, aucun n'estant si ozé que de l'aller voir ny le plaindre s'il ne vouloit estre assommé, il passa une partie de la nuict dans sa chambre, auec les sanglots que chacun peut s'imaginer, luy qui, s'estant veu deux jours auparavant la terreur de tous les roys du monde, se voyoit delaissé et mocqué de ses propres esclaues, dont la condition estoit pour lors beaucoup meilleure. Le lendemain 20 may, auant le jour, il s'encourt deguisé, couuert d'une cuirasse blanche, dans la maison du Janissaire Aga, son intime, et y fait venir un sien autre fidelle nommé Ussin Bacha, qu'il fit Grand Vezier, selon l'autorité qu'il en auoit, quoyque non le pouuoir de le maintenir, comme vous l'allez voir. Assemblez qu'ils sont, ils tiennent conseil, et cherchent quelque expédient pour appaiser ce peuple et euiter un plus grand malheur, dont il se voyent menacés de fort près. Et l'expedient que

le petit prince jugea plus efficace pour luy, fut que le Vezier Ussin Bacha et le Janissaire Aga allassent trouuer ceste troupe, et, après leur auoir doucement remonstré l'obligation qu'ils auoient à leur prince legitime sultan Osman, leur offrir de sa part à chacun 60 zequins, qui font plus de soixante escus, et de rehausser à chacun la paye de deux aspres par jour : c'est un sol. Ce commandement fut aussitost executé par lesdits sieurs ; mais mal leur en prist, car, si tost qu'ils eurent acheué les propositions qu'ils leur offroient de la part de leur maistre, les soldats redoublerent leur furie, et leur dirent : « Comment! Vous en voulés encore parler, et « croyés que nostre juste courroux peut estre « appaisé pour de l'argent ! Non, non. » Et aussitôt ils se ruerent sur eux, d'un coup de coutelas fendirent la teste au Vezier, puis luy arracherent toute la grand'barbe qu'il auoit, et luy hachèrent tous les membres. Autant en firent-ils au Janissaire Aga.

Eschauffez qu'ils s'estoient au carnage, ils courent en la maison où estoit sultan Osman, et s'en saisissent sans obseruer aucun respect à l'abord de sa personne. Et l'ayant pris, ils envoyent demander à sultan Mustapha, nouuel Empereur, ce qu'il vouloit qu'on en fist, et s'il ne vouloit pas qu'on luy menast pour luy faire baiser les mains. Ceste demande attendrit le cœur de Mustapha, voyant ainsi son nepueu à la mercy des soldats, et dist qu'il ne le pouuoit pas voir, et qu'on l'esloignast de luy, et qu'ils le missent où ils voudroient. Les soldats, ayans receu cette

responce, font monter sultan Osman sur un meschant cheual d'un chaoux, et le menerent au camp de la milice, qui est une grande maison où couchent les janissaires. Si jamais il s'est veu au monde un object excitant à la compassion, c'estoit de voir ce pauure petit prince monté sur ce cheual avec sa cuirasse blanche. On luy auoit osté son turban royal, et estoit tout teste nue, la teste raze comme sont les turcs, et auoit seulement une meschante petite calotte sur la teste, les larmes grosses comme des perles, qui luy couloient le long des joues, et mille soupirs, que son cœur affligé lançoit deuers le ciel. Ce qui donnoit de la surcharge à sa douleur, estoit les paroles et actions impudentes que quelques soldats enragez luy disoient et faisoient par despit : l'un grinçoit les dents, l'appelant jaour ; l'autre crachoit contre terre et frappoit du pied, et un, entre les autres, luy monstrant une chorde, luy dist : « O larron ! Tu meri-« terais d'estre estranglé avec cette chorde, « comme un larron qui a voulu desrober nos « thresors. »

Et pour comble de toutes les ignominies qui se peuuent faire à un prince si grand, est qu'on portoit devant luy, au bout d'une lance, la teste du Vezier son favory, qui estoit toute fendue ; l'autre portoit le bras d'un autre, et ainsi chacun portoit quelque piece de tous ses seruiteurs qu'on auoit tués : aduisez quelle tragedie ! Non, si je n'estois moy-mesme sur le lieu, et que je ne sceusse cela comme je le sçay, je ne le pourrois pas croire ; mais je ne vous dis rien qui ne soit

veritable, ayant esté informé des plus particulieres circonstances par un janissaire et un espahy, et par un gentilhomme françois renegat, qui ont esté presents à toute la tragedie, portant les armes avec la meslée.

Le petit prince estant arriué au camp de la milice, monté sur ce cheual, il fut mis dedans un meschant charriot, tenant une portiere, et le Sour-Bachi l'autre. Ce Sour-Bachi est comme un maistre bourreau : jugez l'esperance que ceste belle compagnie pouuoit donner à ce jeune prince. Et ainsi fut conduict aux Sept-Tours, sur le bord de la mer Blanche. En allant là, ce pauure petit prince sortant parfois la moitié de son corps hors de la portière, il tiroit un grand mouchoir qu'il auoit à sa ceinture, et se le liant autour du col, il le tendoit aux soldats qui estoient à l'entour de luy, et auec de grosses larmes il leur crioit, d'une voix entrecouppée de sanglots : « Hé ! mes amis, hé ! mes frères, hé ! « que quelqu'un de vous me fasse ce plaisir que « de m'estrangler ! Tenez, tirez ce mouchoir ; ne « craignez point : que j'aye plutost l'honneur de « mourir de la main d'un soldat, que le des- « honneur d'estre estranglé dans une prison, par « la main d'un bourreau. » Mais il parloit en vain ; un seul se trouva, qui, respondant plus à la voix de son cœur, qui apprehendoit la mort, qu'à la voix de sa bouche qui l'alloit mendiant, luy dict : « Prince, ne te desespere point, encore « qu'on te meine dans la prison : peut-estre que « ta fortune sera meilleure que tu ne penses. « Prends courage. » Bon-gré mal-gré, il fallut

bien qu'il le prist. On le meine donc aux Sept-Tours, et le faict-on entrer dans une prison qui estoit basse, où il falloit passer un guichet fort bas et estroict.

Peu après qu'il fut arriué là-dedans, voicy venir le Grand Vezier nouuellement faict par le nouuel empereur sultan Mustapha, et qui est beau-frere d'iceluy, lequel luy prononça la sentence de mort de la part de Mustapha, luy disant : « Prince tres-excellent, je viens icy à « mon tres-grand regret, mais enuoyé de l'Em-« pereur sultan Mustapha, ton oncle, maitenant « couronné à ta place, pour te prononcer le triste « arrest de mort : il faut que tu meures tout à « cest'heure. » — « Ha ! (s'écria ce petit prince) « moy que je meure ! Moy que je meure ! Il faut « que je meure ! Qu'ay-je faict qui merite la « mort ? Quoy, faut-il que je patisse pour les « autres, que l'innocent meure pour les coulpa-« bles ? Je n'ai rien faict que par le conseil de « mon Grand Vezier, de mon Koga et des autres « qui estoient près de moy ; si eux seuls estoient « coulpables, et vous les auez faict mourir, n'estes-« vous pas contents ? Et si je vous promets que « je desisteray de toutes mes entreprises, cela « ne suffit-il pas pour me rendre pardonnable ? « Pourquoy donc me veut-on faire mourir ? » « — Prince, dict le Vezier, il faut que tu meures. » « — Ah ! que je meure ! Me faut-il mourir ? Per-« mettez-moy donc que je fasse ma priere avant « que de mourir. » Ce qui luy fut permis, et la fit avec les larmes et les souspirs que vous pou-uez penser. Puis, se leuant d'une grande vitesse,

dict : « Hé ! N'y a t-il personne icy qui me vueille « prester un poignard, pour me donner le moyen « de venger ma mort, et me deffendre contre « mes bourreaux ? » Mais en vain faisoit-il ces demandes : c'estoit la jeunesse et le sang royal, qui, bouillant dans ses veines, ne luy pouuoient permettre d'enuisager la mort. Sur ces contrastes de la vie et de la mort, voilà cinq ou six estafiers qui l'abordent pour le saisir, contre lesquels il se rua si courageusement, que, de ses poings seulement, il en jeta trois par terre. Tout cela n'estoit que prolonger sa mort, et non l'euiter ; car un de ces hommes qui estoient là, espia si bien son temps, qu'il lui jetta une corde de soye au col et l'accrocha. Le pauvre petit prince, se sentant ainsi serré, et aux dernieres agonies, se demena si courageusement des pieds et des mains, qu'ils auoient peine à l'estrangler. Ce que voyant un de ces bourreaux, il luy lascha deux coups d'une petite hache, l'un sur l'espaule, l'autre sur le col, seulement pour l'estourdir, et luy debilita si bien les forces, que, ne se pouuant plus reuancher, ils l'estranglerent à leur aise. Voilà donc nostre petit prince mort, et son corps tombé par terre, rendant une grande quantité de sang par le nez et par la bouche.

La cruauté et l'ignominie ne sont point encore cessées, ainçois elles vont commencer sur le corps du deffunct. Car, si tost qu'il fut mort, le Grand Vezier present luy couppa une aureille, qu'il mist dans son mouchoir, et l'apporta à sultan Mustapha, pour l'asseurer que son nepueu Osman estoit mort. O cruauté plus que barbares-

que ! O spectacle cruel ! Voylà bien maintenant accomply le songe qu'il auoit eu il y a environ trois sepmaines.

Il songea, une nuict, qu'il estoit en chemin de son voyage pretendu de La Mecque, monté sur un grand chameau, et que, sur le chemin, son chameau, s'escoulant de dessous luy, s'enuola au ciel, et ne luy demeura rien que la bride en la main. Luy, bien empesché à l'interpretation de ce songe, consulte son Koga, ce qu'il luy en sembloit ; mais il luy respondit que, ce songe estant mystérieux, il n'osoit entreprendre de luy en dire son aduis, et qu'il estoit d'aduis seulement qu'il allast voir son oncle Mustapha en sa prison,et que luy, qui parloit ordinairement auec les anges, luy en pourroit donner l'explication. Il se resoult de suyvre cest aduis; et de fait, je le vis de grand matin sortir de l'Esqui-Serrail pour trouuer son oncle Mustapha, auquel ayant exposé son songe, il luy respondit : « Sçache que ce « grand chameau sur lequel tu songeois estre « monté, est ton Empire, qui t'a esté subject et « obeissant jusqu'à present. Ce qu'il te sembloit « qu'il s'est escoulé de dessous toy, veut dire que « bien tost il se rebellera contre toy, et t'eschap- « pera des mains. Tu le perdras, et la seule bride « qui t'est restée à la main, veult dire que, de « ton vivant mesme, sera un autre Empereur à « ta place, et ne te restera que le nom et la mar- « que d'Empereur. » Voylà pas une interpretation aussi admirable que le songe estoit mysterieux ! N'estoit que je l'ay sceu le jour mesme qu'il eut ce songe, auec l'interpretation susdicte, trois

sepmaines auant toute ceste rumeur, et auant l'accomplissement d'iceluy songe, j'aurois creu qu'il auroit esté faict à plaisir, après la tragedie jouée. Mais, comme je vous dis, je l'auois sceu et notté plus de trois sepmaines deuant, et vis moy-mesme le petit prince deffunct aller au lieu où estoit son oncle dès le grand-matin, et me dict-on que c'estoit pour le consulter sur ce songe. Songe que vous auez veu accomplir de poinct en poinct, puisque sultan Osman vit de ses yeux un autre Empereur à sa place, et son empire luy eschapper, la seule bride luy estant restée aux mains, d'où elle tomba encore lorsque son corps mort tomba par terre, comme nous auons dict cy-dessus.

Le lendemain qu'il fut estranglé, vingtiesme may, le corps mort du petit prince fut apporté de la prison au grand serrail, pour le faire voir à sultan Mustapha, à ce qu'il ne doutast point de sa mort ; et tout d'un pas, vers les huict heures du matin, fut porté enterrer dans la sepulture de son pere sultan Acmet, et près de son petit-fils. Cet enterrement fut si triste, et auecque si peu de pompe ny compagnie, que personne n'y osoit assister, de peur d'estre soupçonné auoir esté de son party ; seulement y auoit-il des femmes qui, par leurs larmes et paroles, appeloient tout haut le ciel à tesmoin de cet outrage commis en la personne de ce jeune prince.

Voylà que c'est que d'un royaume où il n'y a point de pouuoir legitime pour soustenir le party de son roy contre une canaille de populace : un seul eust mis tout cela en pièce. Par ces mal-

heurs de nos voisins, voyons-nous encore à quoy sert cette supresme Cour de Parlement qui s'est toujours rendue si vifuement protectrice de nos Roys, et s'est si rigoureusement opposée à tous ceux qui, par escrit ou par parolles, en ont voulu heurter l'authorité. Je prie nostre Seigneur qu'il conserue aux uns et aux autres le zele de la Foy Chrestienne, et la fidélité qu'ils doibuent et ont toujours portée à leur et nostre Prince : le nom et la mémoire duquel je porte indeleblement escrite dedans mon cœur, le presentant à Dieu en toutes les froides oraisons que Sa diuine Majesté me donne la grace de faire.

Parce que je ne puis pas mander cette nouuelle à tant de gens, y ayant trop à escrire, je supplie Votre Reuerence d'en faire faire quelques copies, pour en faire part à tous nos bons Peres : cela leur rafraichira encore la memoire de mes besoings, pour les presenter à nostre Seigneur, et les asseurera du souuenir que je ne puis perdre d'eux. Je ne doubte pas que desja cecy ne soit imprimé dans Paris, et que chacun ne sçache desja cette histoire tragique. Mais, parce que je me suis doubté qu'on n'y fist aussi passer beaucoup de mensonges, comme c'est l'ordinaire de ceux qui gaignent leur vie à ce mestier, j'ay voulu vous mander au long toutes les circonstances, et pour cela ay-je voulu attendre que toutes les rumeurs fussent passées. Monsieur de Cecy, ambassadeur pour le Roy en cette ville, l'a encore escrit à Sa Majesté, non autrement que ce que je vous mande.

C'est un brave seigneur, et grandement zelé au maintien de l'honneur du Roy et des François,

n'espargnant à cest effect ny son propre bien, ny son sang, qu'il expose tous les jours, ne pouvant souffrir estre faict la moindre chose du monde contre l'honneur du Roy, ny des François, qu'il n'aille chez les plus grands, le poignard à la main, leur faire mille reproches et bravades : chose qui nous fait apprehender tous les jours, et dont il ne se soucie, pourveu qu'il conserue et maintienne l'honneur de son Maistre. Je prie Dieu qu'il le conserue luy mesme : nous luy auons de l'obligation pour la bonne reception qu'il nous a faicte et faict encores. Je le recommande à vos sainctes prieres et à celles de tous nos bons Peres, vous suppliant aussi ne m'y pas oublier, puisque je suis et veux estre tousjours,

Mon Reuerend Pere,

de Vostre Reuerence tres affectionné F. et

seruiteur en nostre Seigneur

F. PACIFIQUE de PROUINS, capucin indigne.

De Pera-les-Constantinople, ce 30 May 1621.

LETTRE ESCRIPTE

Au Pere Gardien des Capvcins de Messine
par le Pere Pacifique de l'Escalle,
president de la Mission des Capucins
enuoyez de leur Pere General pour
establir la Religion Catholique,
Apostolique et Romaine
au royaume du Turc et autres royaumes.
Enuoyez en France par le Grand Maistre
de Maltes :
Et traduit d'Italien en François.

A PARIS
Chez Noel CHARLES, rue S. Iacques
à la Vigne d'Or, pres S. Yues.
M. DC. XXVIII.
Auec permission.

LETTRE

Au Pere Gardien des Capucins de Messine.

Ie vous prie, Pere tres Reuerend, me faire la grace et faueur d'enuoyer seurement ce paquet à Rome, au tres-Reuerend Pere Procureur de nostre Ordre, auquel sont lettres incluses à la sacrée congregation, lesquelles sont de tres-grande importance à nostre Mission et saincte Foy. Sçachez que Dieu, par sa diuine grace, a voulu fauoriser tous les Predicateurs de nostre Mission en ses quartiers de Leuant, lesquels, par sa diuine pieté, ont eu assez heureux commencement depuis le long voyage que ie feis en ceste contrée, auquel i'ay passé de Messine en Constantinople, où sont demeurez quatre freres Capucins de nos compagnons: Et ont desia fondé vn petit conuent en ladite ville de Constantinople, auec merueille non seulement des chrestiens mais des turcs, et aussi lesquels par charité

nous font de larges aumosnes : Deux autres en la ville de Seide et en la Sidonée, en la Palestine, et trois qui sommes ici en la ville de Dalleppe, ville de negoce, et de tres-grand trafic et passage de tout l'Orient.

Ie vous diray que les œuures iournalieres de ce que nous sommes icy, ne tendent et n'aspirent qu'aux fruicts de la saincte foy, et à gagner des ames à Dieu auec sa saincte ayde : Toutes fois que, durant sept ou huict mois, nous auons souffert et paty de grandes persecutions ; mais, auec l'ayde diuin et la patience, nous auons vaincu toutes oppositions, dont Dieu soit loüé eternellement, duquel tout bien procede. Nous auons obtenu permission du Grand Turc de demeurer non seullement en cette ville Dalleppe, viure selon la religion chrestienne, mais d'aller par tous ses Estats où bon nous semblera. Le Grand Seigneur permet à tous les Capucins d'aller, de demeurer par toutes les villes, villages, et chasteaux de son empire, de celebrer messe, prescher et baptiser toutes personnes inspirées de Dieu au christianisme conforme à nostre loy, sans qu'aucuns bachas, juges, turcs ny soldats puissent apporter aucun empeschement, et qu'il nous soit demandé payement en aucune façon, ny pour voyages, ny mesme pour passer aux lieux où nous voudrons demeurer : chose qui n'a esté accordée à personne iusque à present. Nous attendons icy dans quinze iours deux freres de nostre Ordre pour demeurer en nostre petite maison, et nous peut estre pourrons aller en Perse et en Armenie, pour prescher et convertir les ames à Die

moyennant sa saincte grace.

Vostre Paternité sçache qu'il est besoing d'une infinie patience et tres-grande assistance de Dieu. J'ay enuoyé à Sa Saincteté trois lettres de trois Archeuesques Chismatiques, lesquels nous auons gagné à Dieu, et auec l'aide de son sainct Esprit reduits à l'vnion de la saincte foy Catholique, Apostolique et Romaine. Nous luy donnons aduis de plusieurs autres choses, desquelles Sa Saincteté et la Sacrée Congregation auront grandissime plaisir. Pour resiouyr Vostre Paternité, et tous les Peres ensemble, i'ay pris l'occasion de ce paquet, afin de vous donner aduis de toutes ces bonnes nouuelles, à ce que vous vueillez faire priere à Dieu en vos oraisons, qu'il luy plaise nous fauoriser en ceste œuure Chrestienne. Et pour cet effect nous auons remarqué tous les lieux de l'Orient où l'on peut profiter en la saincte foy. Tellement que tous freres de nostre Ordre pourront venir librement à nostre petit conuent Dalleppe, scitué en Scyrie.

Ce 19 juillet 16 [27],

D[i]. V[ostra]. P[aternità]. M[olto]. R[everenda].

Tres humble seruiteur en Nostre Seigneur,

PACIFIQUE DE L'ESCALE,

Predicateur Capucin et President de la Mission d'Armenie et de Perse.

Tres Reuerend Pere,

Salut en nostre Seigneur. J'enuoye à Vostre Reuerence la suscrite coppie des lettres, afin qu'Elle voye le contenu et en remercie Dieu : elle m'a esté donnée des Peres icy, et à mesme temps i'en ay tiré coppie et l'enuoye à Vostre Reuerence, par ce que ie sçai que ce lui sera vn singulier plaisir, comme aux autres Religieux. Le pere Iunipere de Ferrare m'a dit qu'à Boulongne vn des premiers Prelats de la Grece, passant par là, luy confirma auec asseurance le fruict que nos freres font en Leuant, et particulièrement à Constantinople. Et disent le Grand Turc estre né et yssuë d'vne Chrestienne renyée, laquelle le porte à affectionner les chrestïens, et pour cet effect luy tesmoigne estre douce et benigne à leur endroit. Dieu en soit loué, et qu'il luy plaise fauoriser cette entreprise, qui est veritablement de tres grande importance. Et nostre Seigneur vous console!

De Ferrare, le 18 januier 1628.

D. V. P. M. Ven.

seruiteur tres affectionné en nostre Seigneur.

SIMON DE FERRARE, capucin.

Die 8 mensis maii 1628.
Imprimatur etiam Messanæ
Don. Blasius, archiepiscopus Messanensis.

Imprimatur
HIERONIM. DONATO
pro Illustri pref. de Blasc.

EPISTRE

A MONSIEVR DE VASSY

ESPITRE (1)

A Monsievr Monsievr de Vassy, conseillier du Roy es Bailliages et Preuostez d'Auallon en Bourgongne, de present à Paris.

Monsievr,

L'honneur, l'affection et la deuotion que vous portez à la memoire de la saincteté et aux

(1) Ce mot *Espitre* est écrit comme ci-dessus dans les préliminaires de l'ouvrage intitulé : *Le grand et dernier art de M. Raymond Lvlle, M^e es arts liberaux, et tres illvstre professeur dans la sacrée Théologie. Fidellement traduict de mot à autre par le sieur de Vassy, conseiller du Roy es Baillages et Preuostez d'Auallon en Bourgongne, secretaire general et docteur Lulliste de l'Ordre, Milice et Religion du S. Esprit.* A Paris, chez Lovis Bovlanger, rue Sainct Jacques, à l'Image S. Louys, au dessous de S. Yues. XXXIIII (sic). L'auteur fait précéder la lettre du P. Pacifique d'un éloge de Raymond Lulle, et dit : « Ce sont les Maivricains, ses concitoyens iadis, qui, au rapport qu'en faict le Reuerend Pere Pacifique del'Escale, capucin, lui celebrent tous les iours son office, et le tienne (sic) pour sainct et martyr : et afin qu'il ne semble pas que je me prevalle faussement de l'authorité de ce bon et reuerend Pere Capucin, ie me suis resolu de faire voir au iour la teneur de la lettre qu'il m'a escript sur ce subiect, que i'ay faict imprimer au pied de cette cy, pour, sans aucune adjonction ni diminution d'icelle, establir d'autant mieux la foy des choses sus alleguées. »

escripts diuins de ce grand Martyr et seruiteur de Dieu Raymond Lulle, et la grande cognoissance que Dieu vous a donnée de l'intention de ce grand sainct, cachée sous l'escorce de ces parolles, m'obligent à respondre à la saincte curiosité que vous auez de sçauoir de moy ce que i'ay peu apprendre de luy au lieu de sa naissance. Je vous diray doncques que, ce mois d'auril dernier 1629, reuenant du royaume de Perse, et à la faueur des galeres de Malthe ayant passé en Espaigne, nous arriuasmes premierement et seiournasmes quelque peu au Royaume de Maiorque, pays natal du bien-heureux Raymond Lulle. Auquel ayant trouué vne tres belle Academie de Chanoines Theologiens qui professoient son Art et sa methode, ie desiray conferer avec eux, et en receu beaucoup de satisfaction. Et m'enquerant en quelle estime ils le tenoient, ils me dirent qu'ils le tenoient pour bien heureux, et que mesme ils en faisoient le seruice à l'Eglise, et en disoient la messe comme d'un Martyr. Ayant esté deux ou trois fois en Barbarie prescher la foy, ou par deux fois ayant esté battu, fouetté et malmené, enfin il fut tué, et son corps ayant esté laissé là assez pres de la mer, vne (sic) nauire Genois suiuant la coste, la nuict, il vid vn grand feu, et pensant que ce fust vn signal de quelques esclaves chrestiens qui se voulussent sauuer et les appelast, aussitost ils conduisirent le nauire à bord, et, quelques mariniers descendants, ils trouverent seulement le corps de ce bien heureux martyr environné de cette lumiere. Ils le prirent et l'ensevelirent auec reuerence. Et

le pensants porter à Genes, quand ils passerent deuant la ville de Maiorque le vent les porta malgré eux au dit lieu, et furent contraints de rendre le corps à sa chere patrie. Il fut mis auec reuerence en l'Eglise des Peres Cordeliers, parce qu'il estoit du tiers ordre, et fut posé dans vn beau sepulchre de marbre dans la muraille d'vne chapelle qui est à main gauche du grand autel ; et, la chapelle luy estant dediée, l'on la fist enrichir. Car aux deux costez il y a deux tres belles colonnes torses toutes dorées, et au milieu, comme dans vne niche, est l'image, taillée au naturel, de Raymond Lulle, toute dorée et argentée, et reuestue du tiers ordre, et au dessous de ses pieds vn pied d'estal où est escrit en lettres d'or *Beatus Raymundus Lullius*. Vous sçauez, Monsieur, que dans cette ville là l'Inquisition se pratique, et que par consequent, s'il n'estoit tenu pour bien heureux, on ne permettroit pas cela. I'ay dit la messe en cette mesme chapelle, deuant son image et pres de son corps. On le despeint auec un crucifix en l'air, deuant ses yeux, qui luy parle, parce qu'on tient, et luy mesme le dit, ce me semble, dans ses escripts, que Jesus-Christ crucifié luy parroissoit et luy dictoit tout ce qu'il escriuoit. Hors la ville de Maiorque, il y a vne campaigne d'arbrisseaux de myrthes, où il y a vn lieu particulier, auquel le sainct se retiroit, et demeura fort longtemps comme hermitte, dans lequel on tient que Jesus-Christ crucifié luy apparoissoit, et luy reueloit la doctrine qu'il escrivoit souuent en caracteres arabes. Et de faict, de tous les mirthes de ces quartiers là, ny

de tout le Royaume, il n'y en a que celui-là seul, les feuilles duquel sont toutes parsemées de lettres arabes, et ce seul arbre porte naturellement ainsi ses feuilles, qui est un miracle continuel en faueur de la saincte doctrine du S. Et i'ay veu moy mesme ce que ie vous dis, et en ay rapporté quelques branches par deuotion. C'est ce que ie vous en puis dire, loüant Dieu de tout mon cœur de ce qu'il ne permet pas que sa saincte doctrine demeure cachée tout à faict, et qu'il vous a donnée la grace de le faire reuiure en vous ; car ie vous diray franchement et sans adulation, que ie n'ay encore trouué personne qui responde mieux que vous aux pensées du sainct. Aussi vous dirai-ie que ie ne crois pas que Dieu agrée que beaucoup de gens l'entendent, pour beaucoup de raisons. Pour moy, ie me contente de l'admirer en vous et la demander à Dieu.

Monsieur,

Vostre tres-affectionné seruiteur en Jesus-Christ.

P. Pacifique de Prouins, capucin indigne,

Pe des Capucins de S. Honoré.

LETTRE DES PERES CAPUCINS

novvellement establis en la ville de

Constantinople

Enuoyée à vne grande Dame de la Cour

par le Pere Archange Desfossez, capucin.

Escrite de Constantinople

le 15 d'Auril 1627.

A PARIS

chez la veufue DUCARROY

1627

Lettre des Peres Capucins nouuellement establis en la ville de Constantinople. Enuoyée à vne grande Dame de la Cour par le Pere Archange Des-Fossez, capuchin. Escrite de Constantinople le 15 d'Auril 1627.

Madame,

Ie prie Nostre Seigneur vous augmenter ses sainctes graces. J'ay eu l'honneur de receuoir deux de vos lettres depuis que je suis en ce lieu. La derniere me tesmoigne que Votre Excellence auroit agreable que ie luy mandasse de nos nouuelles particulieres, et comme nous viuons parmy tous les bonnes gens icy. Je vous diray donc, Madame, qu'aussitost que nous peusmes auoir vne petite maison pour nous retirer, et une eglise pour y prescher et y administrer les sacrements, comme ie l'ay des ja mandé à Vostre Excellence, ie me fis le questeur de nostre petite famille, et, pour trouver leur nourriture, i'allois demander l'aumosne par la ville. Cela ne se pouuoit faire sans faire rencontre tous les iours de grande quantité de Turcs qui me trouuoient bien estrangement accomodé ; aussi me traittoient-ils diuersement. Les vns m'arrestoient et baisoient le bord de mon manteau, la poincte de la barbe ; les autres me crachoient au visage, ou me donnoient quelque coup en passant, ou me tiroient le capuce. Cela continua iusques à vn

iour que i'eus vne rencontre vn peu plus rude, d'vn ieune homme Turc, lequel, apres m'auoir fait quelque petite importunité, et passé qu'il estoit assez loing, il retourne vers moy, et trouua vne pierre à son chemin, la prend, me la iette, et m'en donne un grand coup à la teste. Je croyois estre beaucoup plus blessé que je n'estois ; et, comme je portois la main à l'endroit où ie doutois qu'il y eust du sang, et faisant quelques autres signes qui faisaient cognoistre que ie sentois de la douleur (comme de leuer les yeux et les mains vers le ciel), il passa un Turc qui estoit homme de qualité entre eux, lequel m'auoit veu faire telles demonstrations. Il va faire arrester le jeune Turc, qui m'auoit donné ce coup, et luy feit donner, par des gens qui le suiuoient, ie pense, trente coups de baston. Ie dis à le tuer, et si ie n'eusse esté le secourir, ie croy que le pauure Turc fust mort soubs le baston : ie dis la verité, i'allois à son secours plustost pour donner bon exemple que pour tant de bien que luy voulusse. Ce fut donc en ce temps qu'il pleust à la bonté diuine de faire le hola ; car, depuis que ce bon Turc fut touché du mouuement de compassion pour moy, l'on ne m'a plus faict de mal. Au commencement, tous les Turcs nous monstroient vne si grande heine, qu'ils enuoyoient leurs petits enfans, qui pouuoient à peine aller tout seuls, et leur mettoient des couteaux en la main, et les poussoient vers nous. Pour moy, ie les prenois et leur donnois vn Nom de Iesus, et les reportoient à leurs meres qui estoient là à leurs portes. A present, ils se sont

enquis de nous, par le moyen de quelques renegats, ou comme Dieu en a voulu ordonner. Ils nous font toutes caresses ; ils viennent manger auec nous, et veulent que nous fassions toutes nos ceremonies de religion deuant eux, comme de garder le silence en mangeant, de lire ; et sont aussi discrets qu'il se peut dire. Ils entendent nos vespres dans le Chœur où nous chantons. Ils nous disent qu'ils nous ayment bien, et que, si quelque esmotion venoit contre les Chrestiens, nous n'aurions point de mal : pour ce, disent-ils, que nous sommes des hommes vrayment vouëz à Dieu, et qu'il le recognoissent d'vne marque infaillible, qui est qu'en quittant le monde nous ne nous sommes pas seulement reserué l'usage de l'argent, auec lequel l'on peut auoir tout ce que l'on veut. Voylà comme ils parlent de nous. Il n'y a point de nations, icy, qui nous hayssent plus intimement que les Grecs, parce que ce sont gens ignorans, vicieux et superbes ; nous ne pouuons approcher d'eux. Les Iuifs disent que c'est grand dommage que nous soyons trompez, nous autres Capucins, pour ce, disent-ils, qu'ils ne trouuent point de feintise à nostre vie. Pour ce lieu icy, Madame, il n'y a rien au monde beau comme il est, ny vn peuple grand comme est celuy-cy. Au reste, les grandeurs de ce Prince ne se peuuent dire : seulement son escurie est de cinq mille grands cheuaux. Nous vismes reuenir dernierement son armée nauale (ie dis des fenestres de nostre conuent). Il y auoit à la teste six vingts deux galeres; et, lorsqu'elles vinrent à passer deuant le Grand Seigneur, qui

estoit en vn lieu sur le bord de l'eau, en le saluant elles foisoient trembler la terre de coups de canon. Jamais ie n'eusse peu m'imaginer rien de si beau que ce que ie vis là. Le Connestable partit, il n'y a que quinze iours, d'icy, qui s'en va essayer de reprendre Babylone, auec six cens mille hommes derriere luy. Pour nos conquestes de nous, Madame, nous auons des-ja pris Constantinople, où nous sommes establis tout ce que l'on peut bien estre en tel lieu. Nous ne sommes que quatre. Nous auons encore plus l'isle de Sclio (sic), où il y a la plus belle ville de toute la Grece, apres Constantinople, et là je croy que nous y serons encore mieux que non pas icy. Nous nous sommes donc separez, deux icy et deux là. Nous preschons hardiment, et disons la verité à ceux qui la peuuent entendre, en italien et en françois, attendant que nous ayons acquis vn certain grec qui est tout autre que celuy que l'on apprend dans les escolles.

Vostre Excellence m'a faict honneur de me mander par deux fois que, si nous auions necessité de quelque chose, je vous le mandasse librement. Dieu se contentera, s'il luy plaist, de vostre vouloir tout plein de pieté, et vous en aymera dauantage. Ie vous demande seullement, Madame, si vous l'auez agreable, qu'aux rencontres vous portiez les grands et les disposiez à affectionner nostre petit trauail pour Dieu, afin que, au besoin necessaire, si nous leur demandions quelques aumosnes pour bastir, ou quelque chose comme cela, ils s'y portassent plus aysement.

Ie demande aussi à Vostre Excellence tousiours l'honneur de son honorable souuenir. Et moy ie vous promets, Madame, de tousiours fidellement vous honorer, et que nos prieres seront offertes à Dieu pleines d'affection, pour le supplier de vous rendre heureuse icy bas en terre, attendant que le soyez parfaitement là hault dans les Cieux.

C'est, Madame,

De Constantinople.

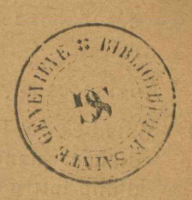
Ce 15 d'auril 1627,

Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur en Christ.

F. ARCHANGE DES-FOSSEZ,

Pauure Capucin indigne.

TABLE DES MATIÈRES



Paris, imp. A. Quelquejeu, rue Gerbert, 10.

